



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Rapport annuel 2022/2023**

## **Parc - Trafic – Investissements - Évènements**

### **Remontées mécaniques et tapis roulants**



## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
A	28 septembre 2023	Création

## Affaire suivie par

<b>Daniel PFEIFFER - Directeur du STRMTG</b>
<i>Tél. : 04 76 63 78 78</i>
<i>Courriel : strmtg@developpement-durable.gouv.fr</i>

## Rédacteur

---

Jean-Marie RICCI - STRMTG / Département Agréments Outils Tapis

## Relecteur

---

Christophe SION - STRMTG / Département Agréments Outils Tapis

<b>1. PARC.....</b>	<b>7</b>
1.1. LE PARC DES REMONTÉES MÉCANIQUES AU 01/01/2022.....	7
1.1.1 La composition et évolution.....	7
1.1.2 La répartition des remontées mécaniques par massif.....	8
1.1.3 Les exploitants.....	9
1.2. LE PARC DES TÉLÉPHÉRIQUES.....	10
1.2.1 La composition et évolution.....	10
1.2.2 La répartition des téléphériques par massif.....	11
1.3. LE PARC DES TÉLÉSKIS.....	11
1.3.1 La composition et évolution.....	11
1.3.2 La répartition des téléskis par massif.....	12
1.4. LE PARC DES AUTRES INSTALLATIONS.....	13
1.4.1 La composition.....	13
1.4.2 La répartition des autres installations par massif.....	13
1.5. LE PARC DES TAPIS ROULANTS DE STATIONS DE MONTAGNE AU 01/01/2023.....	14
1.5.1 La composition et évolution.....	14
1.5.2 La répartition des tapis roulants de stations de montagne par massif.....	14
<b>2. TRAFIC.....</b>	<b>15</b>
2.1. ENQUÊTE SAISON 2022/2023.....	15
2.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PASSAGES ESTIMÉS.....	16
2.3. LE TRAFIC PAR CATÉGORIE D'INSTALLATION.....	16
2.4. LE TRAFIC PAR MASSIF – ÉVOLUTION SUR LES DERNIÈRES SAISONS.....	17
<b>3. INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>18</b>
3.1. LES INVESTISSEMENTS EN INSTALLATIONS NOUVELLES EN 2023.....	18
3.2. ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT EN INSTALLATIONS NOUVELLES.....	19
<b>4. ÉVÈNEMENTS.....</b>	<b>23</b>
4.1. GÉNÉRALITÉS.....	23
4.2. RÉPARTITION DES ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES.....	23
4.2.1 Par catégorie d'appareil.....	25
4.2.2 Par faits générateurs.....	26
4.2.3 Les accidents avec blessés graves sur les télésièges.....	27
4.2.3.1 Suivant leur localisation.....	28
4.2.4 Les accidents avec blessés graves sur les téléskis.....	30
4.2.4.1 Les accidents avec blessés graves sur les téléskis difficiles.....	30
4.3. RÉPARTITION DES BLESSÉS GRAVES.....	35
4.3.1 La répartition des blessés graves par famille d'appareil.....	35
4.3.2 La répartition des blessés graves selon leur âge.....	37
4.4. LES CHUTES DE HAUTEUR SUR TÉLÉSIÈGES AVEC OU SANS BLESSÉ.....	38
4.4.1 La répartition des blessés victimes de chute de hauteur selon leur âge.....	42
<b>ANNEXES.....</b>	<b>44</b>

## INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet de présenter le parc, le trafic, les investissements et les évènements de la saison 2022/2023.

La définition des "remontées mécaniques" est donnée par l'article L342-7 du code du tourisme :  
Sont dénommées "remontées mécaniques" tous les appareils de transports publics de personnes par chemin de fer à crémaillère, par installation à câbles relevant du règlement (UE) 2016/424 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux installations à câbles et abrogeant la directive 2000/9/CE, ainsi que les installations à câbles utilisées pour le service des refuges de montagne mentionnées au d du paragraphe 2 de l'article 2 du même règlement.

Les **téléphériques**, au sens réglementaire du terme, comprennent les téléphériques bicâbles et les téléphériques mono-câbles (télécabines, télésièges).

Le terme **téléski** englobe les remonte-pentes à perches (fixes ou découposables), à cordes, à enrouleurs ou à câble bas.

Les **autres installations** de remontées mécaniques se composent notamment des funiculaires, des ascenseurs inclinés, et des chemins de fer à crémaillère.

Les tapis roulants pris en compte dans le présent document sont ceux visés à l'article L342-17-1 du code du tourisme : "[...] tapis roulants assurant un transport à vocation touristique ou sportive dans les stations de montagne."

La liste des différentes catégories d'installations, avec leur codification, est annexée en fin de document.

Concernant les évènements, les modalités de déclaration et de qualification des blessures sont celles introduites par l'arrêté du 26 juillet 2010 et la circulaire du 5 septembre 2011.

Le présent rapport prend ainsi en compte ces modalités de déclaration et de qualification des blessures.

Conformément à ces dispositions, les exploitants de remontées mécaniques ont adressé aux services de contrôle les déclarations d'évènements et ceci pour :

- tout accident entraînant au moins une personne grièvement blessée ;
- tout accident ou incident mettant en cause la sécurité des personnes, provoqué par le dysfonctionnement d'un constituant de sécurité ou d'un dispositif de sécurité, par une défaillance du génie civil ou un manquement aux règles d'exploitation ;
- tout dégât matériel provoqué par un évènement extérieur ou un incendie ;
- tout incident nécessitant l'évacuation des usagers ;
- tout autre évènement en lien avec la sécurité et susceptible de devenir médiatique (et notamment les chutes de grande hauteur).

Le STRMTG a ainsi réalisé une exploitation des évènements qui concernent les accidents ou incidents survenus sur les remontées mécaniques en France durant la saison d'exploitation 2022/2023 et qui concernent les usagers transportés.

Le présent rapport développe donc les typologies d'évènements précités survenus au cours de la saison 2022/2023, décrit ces évènements et conclut sur l'évolution de la sécurité des remontées mécaniques. Les autres évènements d'exploitation sont comptabilisés directement par les exploitants.

Blessé grave :

(définition d'une "personne grièvement blessée" selon la circulaire du 5 septembre 2011)

Toute personne blessée qui a été hospitalisée pendant plus de vingt-quatre heures sauf tentatives de suicide. De façon à éviter de connaître des blessures bénignes, ne sont présumées graves que les fractures des membres inférieurs, du bassin, de la colonne vertébrale et du crâne ainsi que des doigts ou des membres sectionnés.

Mort :

Toute personne tuée sur le coup ou décédant dans les trente jours qui suivent l'accident, sauf suicides.

## Les chiffres clefs de 2023 relatifs aux remontées mécaniques et tapis roulants

### PARC – TRAFIC - INVESTISSEMENTS

#### Parc au 01/01/2023

**1095 téléphériques**  
**1911 téléskis**  
**478 tapis roulants**  
**34 autres**

#### Trafic en millions de passages :

**546** au total dont :

**396** Alpes du Nord  
**72** Alpes du Sud  
**57** Pyrénées  
**7** jura  
**8** Vosges  
**6** Massif Central

**117** millions d'euros HT d'investissements

**1 478** millions d'euros HT de chiffre d'affaires (des exploitants)

**7,9** % d'investissement / CA

**33** installations nouvelles prévues en 2023 dont

**7** télécabines à attaches débrayables  
**1** téléphériques monocâble avec sièges et cabines  
**2** télésièges à attaches débrayables  
**3** télésièges à attaches fixes  
**4** téléskis à enrouleur  
**2** téléski de type « télécorde »  
**14** tapis roulants de stations de montagne

**73** installations fermées en 2022

Répartition des 504 exploitants :

**23** % : exploitants de type "Public"  
**11** % : exploitants de type "semi-public"  
**29** % : exploitants de type "Privé"  
**37** % : exploitants type "Écoles de ski"

## Les chiffres clefs de 2023 relatifs aux remontées mécaniques et tapis roulants

### ACCIDENTS

1 accident avec 1 mort  
26 accidents avec blessés graves

#### Accidents par famille d'appareils (blessés graves)

1 victime (mort) sur télécabine  
18 victimes sur télésièges  
7 victimes sur téléskis  
1 victime sur tapis roulant de stations de montagne

#### Accidents par faits générateurs

18 : comportement usager – maladresse  
5 : comportement usager - imprudence  
1 : cause externe – tiers  
2 : problème d'exploitation – défaillance du personnel  
1 : problème d'exploitation – défaillance mécanique / dysfonctionnement

34 passagers victimes de chutes de hauteur sur des téléportés

1 décès  
5 blessés graves  
25 blessés légers  
3 indemnes

# 1. PARC

## 1.1. LE PARC DES REMONTÉES MÉCANIQUES AU 01/01/2022

### 1.1.1 La composition et évolution

Le parc de Remontées Mécaniques pris en compte dans ce document comprend la totalité des installations à câbles transportant des personnes, ainsi que les trains à crémaillère.

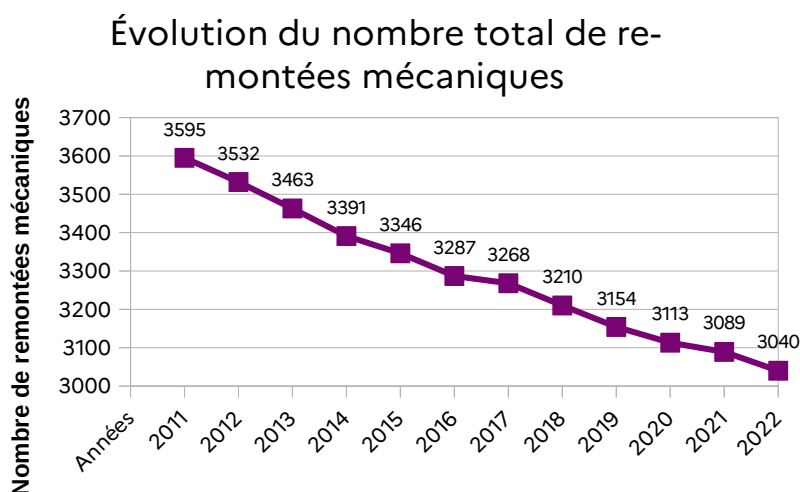
Le parc français de remontées mécaniques est composé de **3 040 installations**, réparties en trois catégories. Au premier rang mondial par le nombre, il représente près de **15 %** du parc international. Les 3 040 remontées mécaniques se concentrent sur **312 sites** (stations de ski, sites touristiques, dessertes urbaines ou autres sites).

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de téléphériques	1123	1122	1110	1107	1101	1100	1095 36 %
Nombre de téléskis	2130	2113	2067	2014	1978	1956	1911 63 %
Nombre d'autres installations	34	33	33	33	34	33	34 1 %
Nombre total de remontées mécaniques	3287	3268	3210	3154	3113	3089	3040
Dénivelée	658940	687895	662667	645477	642106	634689	627320
Moment de Puissance (10 <sup>3</sup> )	970431	977049	976687	982380	979260	981098	975618
Débit (passagers /heure)	3615881	3626743	3598821	3684175	3808420	3534583	3506353

Le tableau 1-1-1 ci-dessus présente la composition et évolution du parc des remontées mécaniques.

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE TOTAL DE REMONTÉES MÉCANIQUES



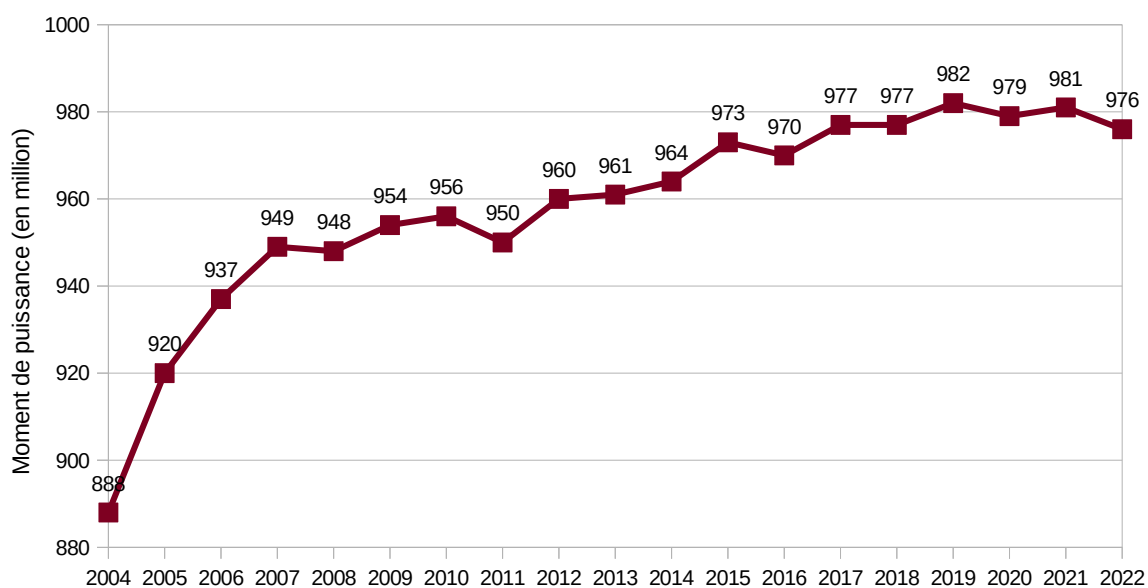
Le graphique 1-1-1 ci-dessus présente l'évolution du nombre total de remontées mécaniques.



La baisse continue, depuis maintenant plusieurs années, du nombre total des remontées mécaniques est la traduction logique du remplacement des installations anciennes par des installations nouvelles généralement plus puissantes.

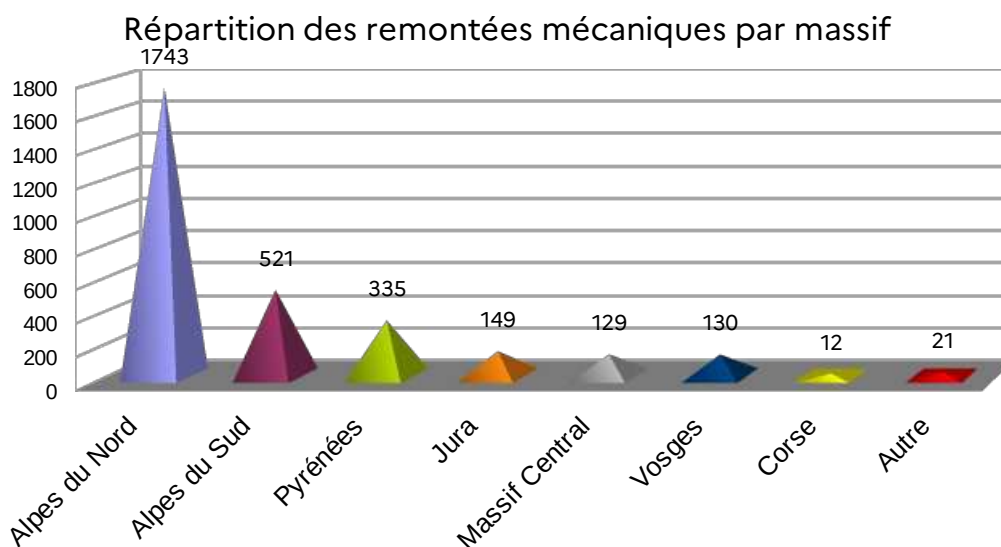
### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU MOMENT DE PUISSANCE

Nota : Le moment de puissance utilisé par le STRMTG est une grandeur conventionnelle. Elle est le produit du débit horaire autorisé de l'appareil, exprimé en p/h, par sa dénivelée, mesurée en m.



Le graphique 1-1-2 ci-dessus présente l'évolution du moment de puissance total.

### 1.1.2 La répartition des remontées mécaniques par massif



Le graphique 1-1-2-1 ci-dessus présente la répartition des remontées mécaniques par massif.

Plus de la moitié des remontées mécaniques en France (57,5 %) se situe dans les Alpes du Nord.

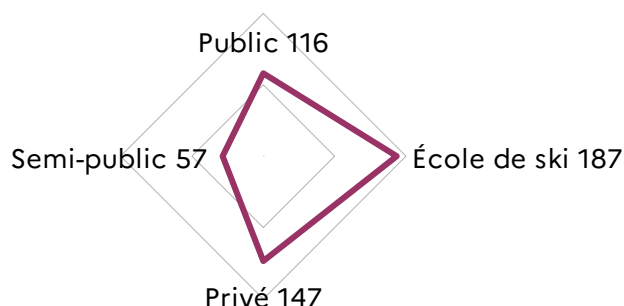
### 1.1.3 Les exploitants

Les **3 040** remontées mécaniques françaises et les **478** tapis roulants sont exploités par **507** exploitants. Parmi ceux-ci, on peut distinguer :

- **116** exploitants de type "public" ;
- **57** exploitants de type "semi-public" ;
- **147** exploitants de type "privé" ;
- **187** exploitants de type "école de ski".

La répartition des exploitants en fonction de leur statut juridique

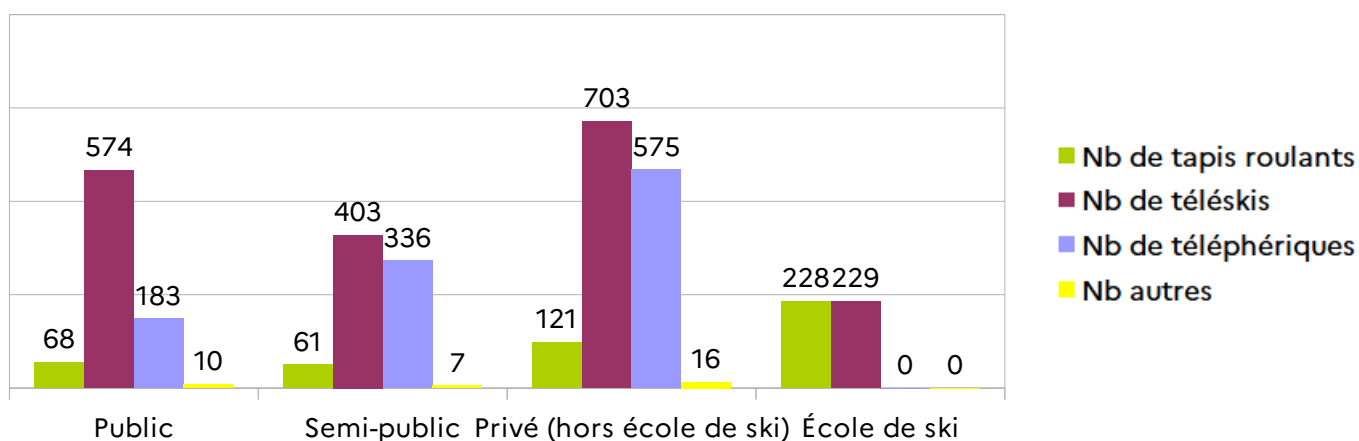
Répartition des exploitants en fonction de leur structure juridique



Le graphique 1-1-3-1 ci-dessus présente la répartition des exploitants en fonction de leur statut juridique.

La répartition des appareils en fonction du statut juridique des exploitants

Répartition des appareils en fonction du statut juridique des exploitants

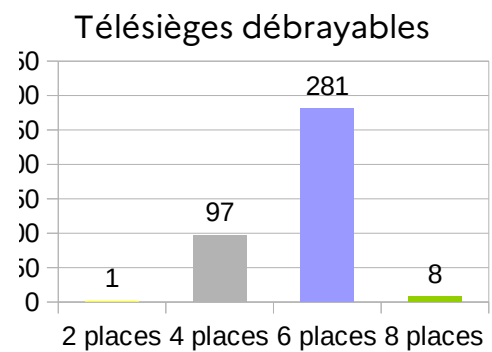
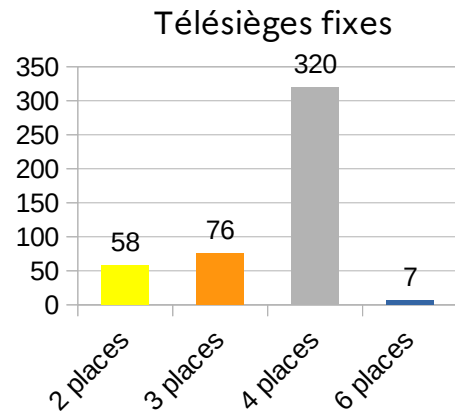
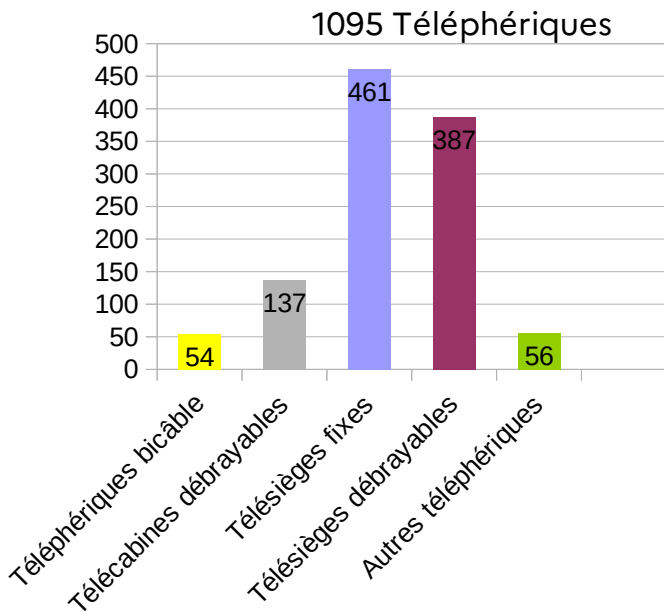


Le graphique 1-1-3-2 ci-dessus présente la répartition des appareils en fonction du statut juridique des exploitants.

On constate, avec la répartition en fonction du statut juridique des exploitants, que le parc des exploitants « public » est majoritairement composé de téléskis, que le parc des exploitants « semi-public » et « privé » se partagent plus de 80 % des téléphériques et enfin que le parc des écoles de ski, est composé pour moitié de téléskis et pour moitié de tapis roulants de stations de montagne.

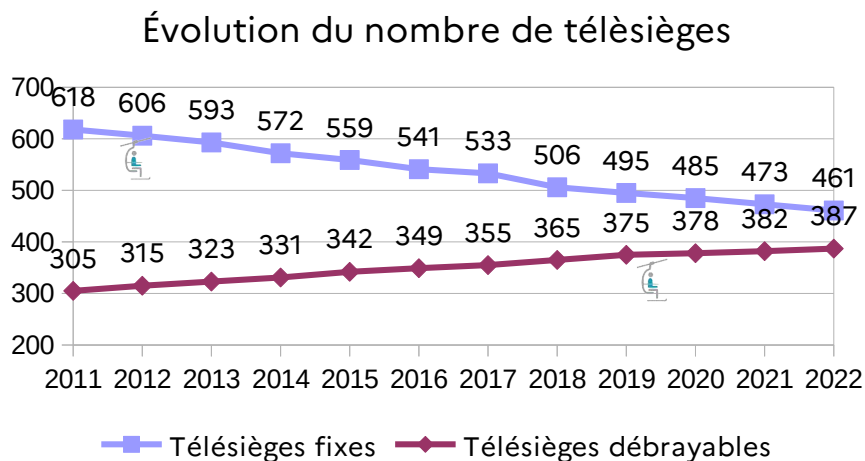
## 1.2. LE PARC DES TÉLÉPHÉRIQUES

### 1.2.1 La composition et évolution



Les graphiques 1-2-1-1 ci-dessus présentent la composition du parc des téléphériques.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE TÉLÉSIÈGES

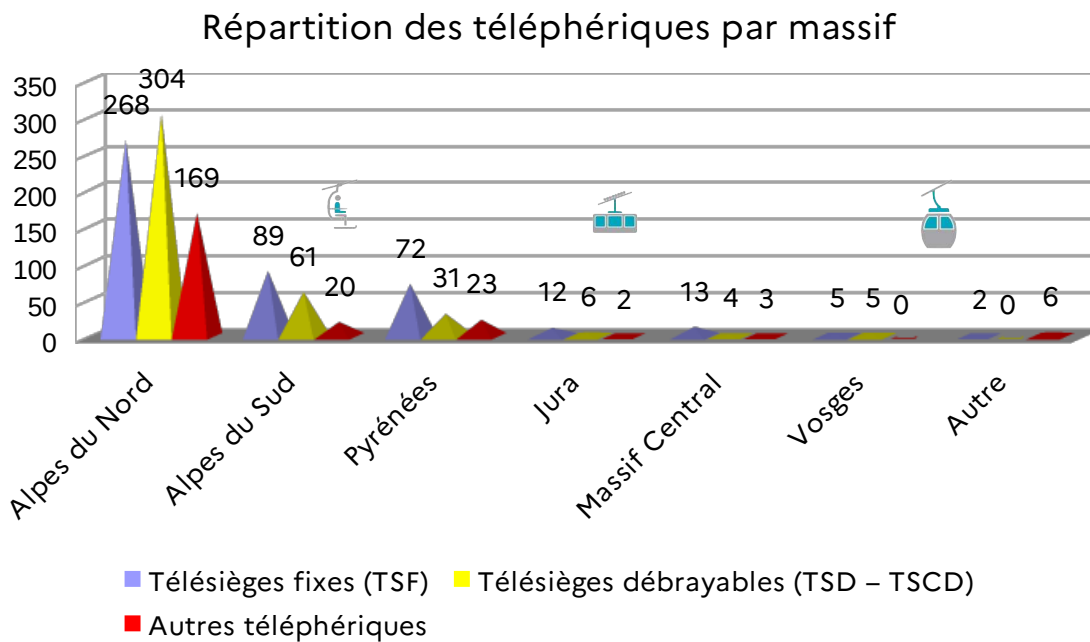


Le graphique 1-2-1-2 ci-dessus présente l'évolution du parc des télésièges.

La diminution des télésièges fixes se poursuit en contrepartie d'une légère augmentation des télésièges débrayables pour une modernisation du parc.

Les données sur la composition et l'évolution du parc des téléphériques sont regroupées dans le tableau en annexe 4

## 1.2.2 La répartition des téléphériques par massif



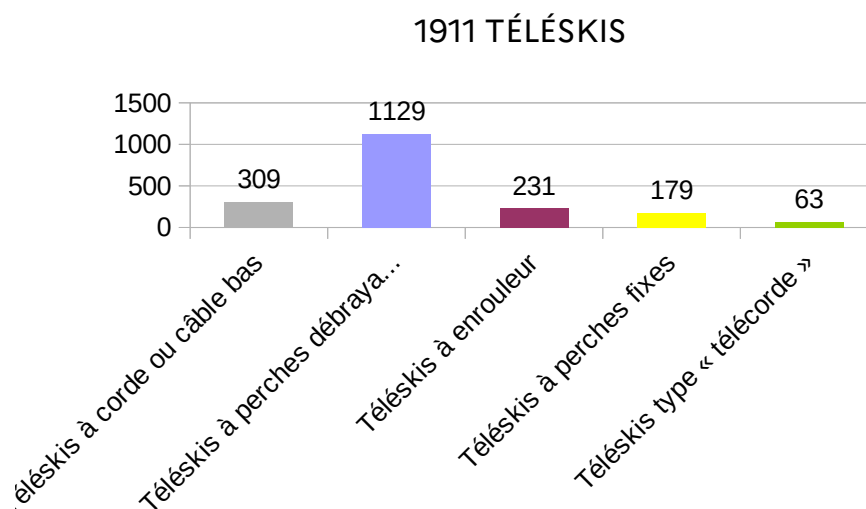
Le graphique 1-2-2-1 ci-dessus présente la répartition des téléphériques par massif.

En dehors des Alpes du Nord les télésièges à pinces fixes restent les installations prédominantes.

*Le détail du parc des téléphériques par massif est disponible en annexe 4.2*

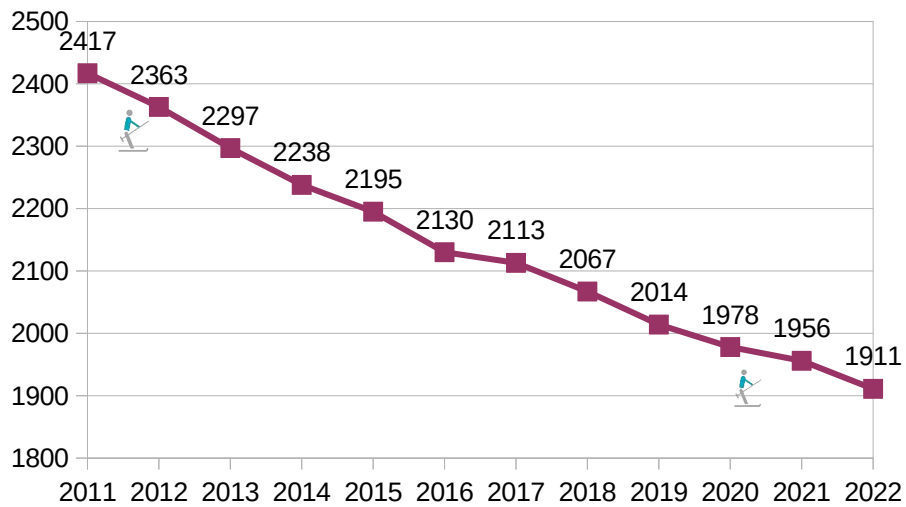
## 1.3. LE PARC DES TÉLÉSKIS

### 1.3.1 La composition et évolution



Le graphique 1-3-1-1 ci-dessus présente la composition du parc des téléskis.

## ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE TÉLÉSKIS



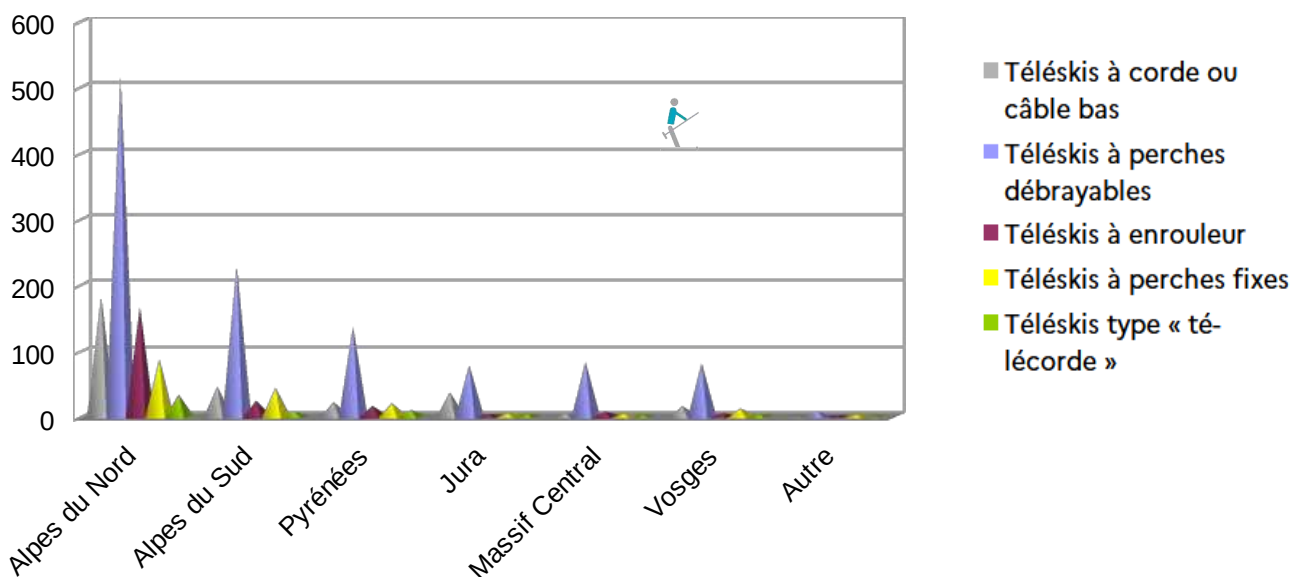
Le graphique 1-3-1-2 ci-dessus présente l'évolution du nombre total de téléskis.

La diminution du nombre de téléskis s'explique par leur remplacement par d'autres types d'installations en particulier les tapis roulants.

*Les données sur la composition et l'évolution du parc des téléskis sont regroupées dans le tableau en annexe 5*

### 1.3.2 La répartition des téléskis par massif

Répartition des téléskis par massif

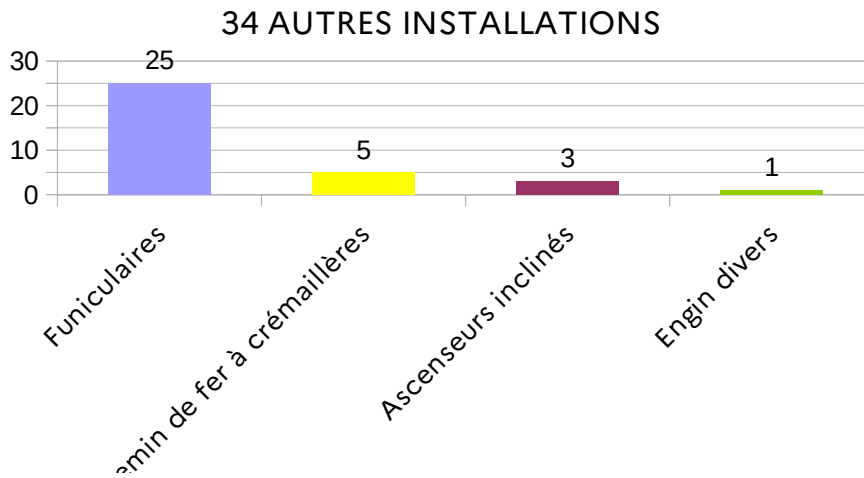


Le graphique 1-3-2-1 ci-dessus présente la répartition des téléskis par massif.

*Le détail du parc des téléskis par massif est disponible en annexe 5.2*

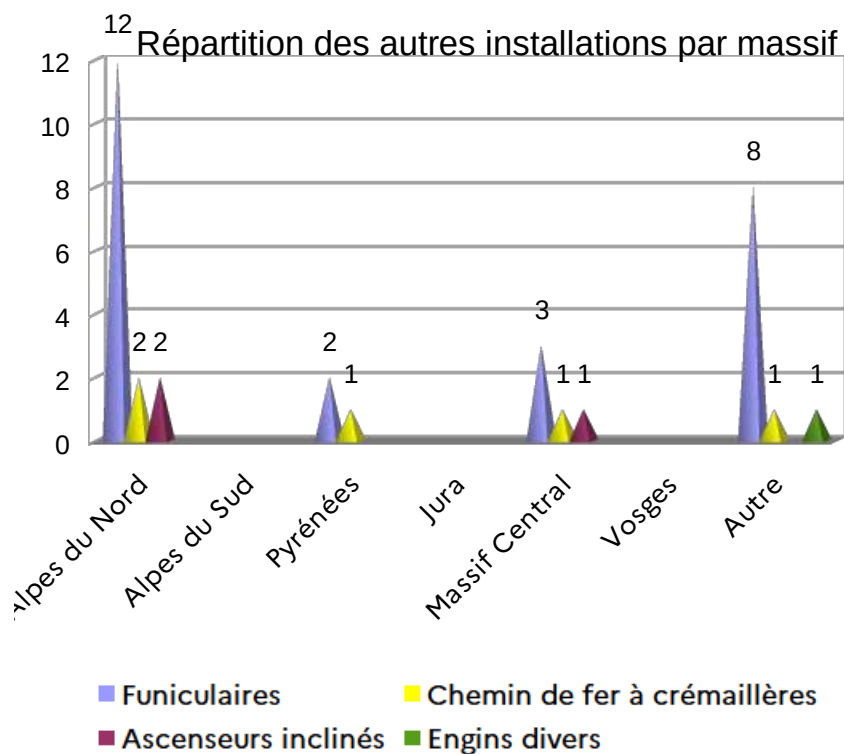
## 1.4. LE PARC DES AUTRES INSTALLATIONS

### 1.4.1 La composition



Le graphique 1-4-1-1 ci-dessus présente la composition du parc des autres installations.

### 1.4.2 La répartition des autres installations par massif



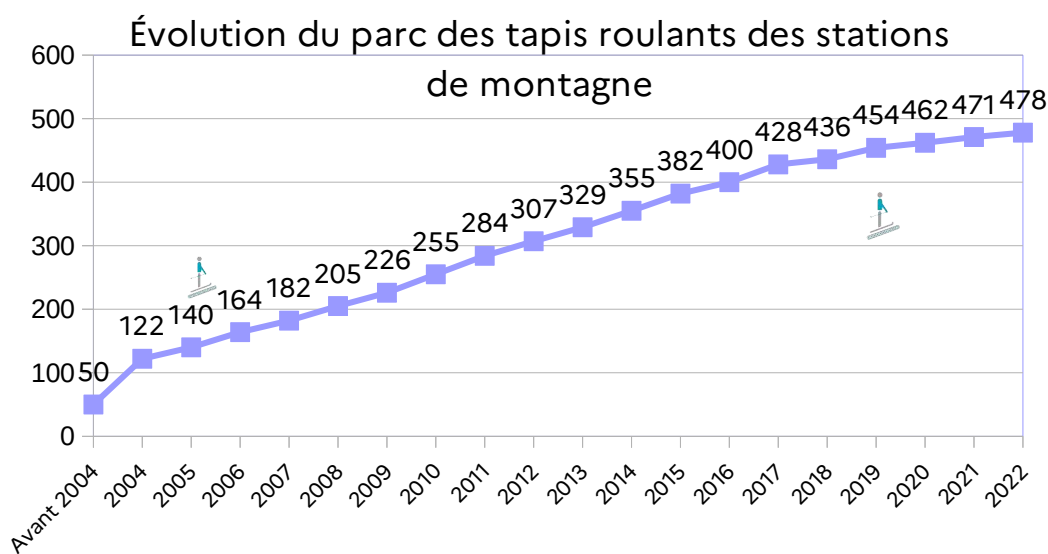
Les données sur la composition et l'évolution du parc des autres installations sont regroupées dans le tableau en annexe 6

## 1.5. LE PARC DES TAPIS ROULANTS DE STATIONS DE MONTAGNE AU 01/01/2023

### 1.5.1 La composition et évolution

Le parc de tapis roulant au 01 janvier 2023 est composé de 478 tapis roulants de stations de montagnes.

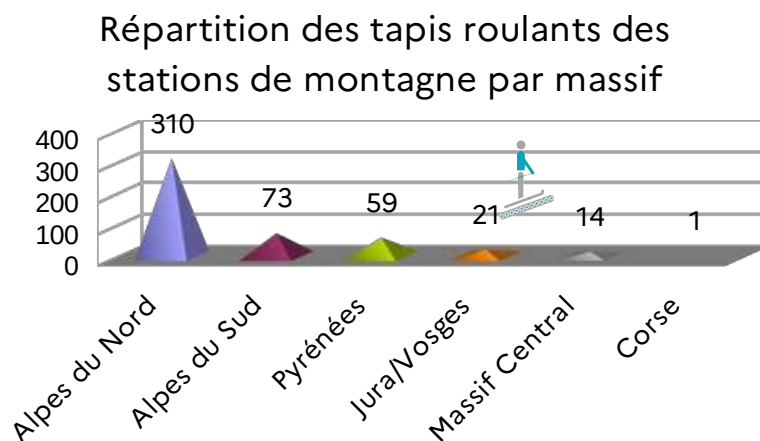
#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE TAPIS ROULANTS



Le graphique 1-5-1 ci-dessus présente l'évolution du parc des tapis roulants de stations de montagne.

Les tapis roulants sont les installations dont le nombre a le plus augmenté depuis 2004.

### 1.5.2 La répartition des tapis roulants de stations de montagne par massif



Le graphique 1-5-2 ci-dessus présente la répartition du parc des tapis roulants de stations de montagne par massif.

## 2. TRAFIC

Le travail d'estimation du nombre de passages total sur les remontées mécaniques françaises, est le fruit d'une collaboration entre tous les acteurs de la profession (exploitants, Domaines Skiabiles de France, STRMTG,...) qui constitue un point fort du monde des remontées mécaniques et symbolise une volonté unanime de partenariat afin d'aboutir ensemble à des données uniques, fiables et représentatives.

À partir de ces données sources, le STRMTG réalise une estimation nationale. La méthode d'estimation n'a pas changé, elle reste celle des années précédentes, qui a été validée par nos partenaires de la profession (voir pour plus de précisions la méthode d'estimation expliquée en annexe).

Les résultats ainsi obtenus permettent de suivre l'activité remontées mécaniques et présentent à cet égard un intérêt majeur pour l'ensemble de la profession.

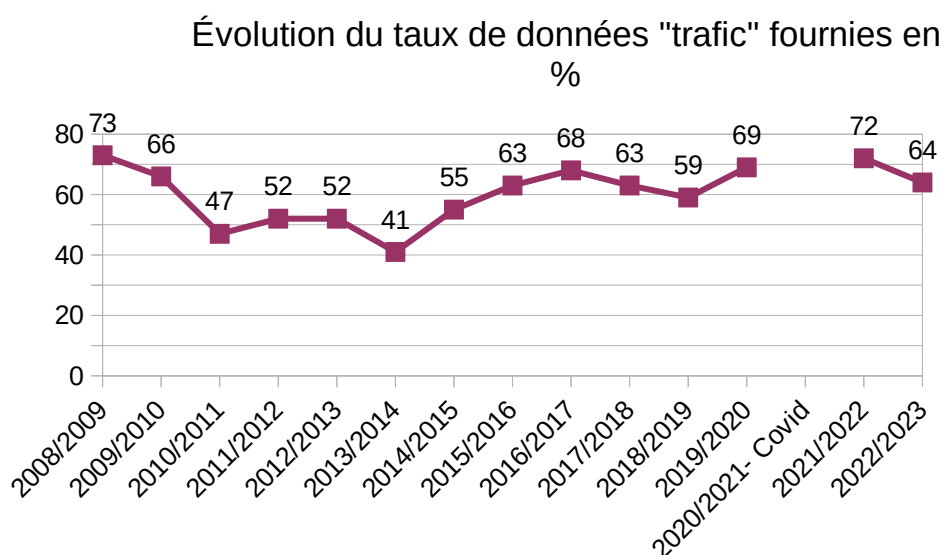
Lors de la saison 2022/2023 ce sont **546 millions** d'usagers qui les ont été transportés. Durant la saison 2021/2022 614 millions d'usagers avaient emprunté les remontées mécaniques. La fréquentation est donc en baisse. Cette baisse s'explique en partie par le faible enneigement de certains massifs.

Nota : Il est à souligner toutefois que les chiffres ci-après ne prennent pas en compte les passages sur tapis roulants.

### 2.1. ENQUÊTE SAISON 2022/2023

Pour cette saison 2022/2023, **88 exploitants** ont renseigné l'enquête relative au trafic.

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE L'ÉVOLUTION DU TAUX DE DONNÉES « TRAFIC »



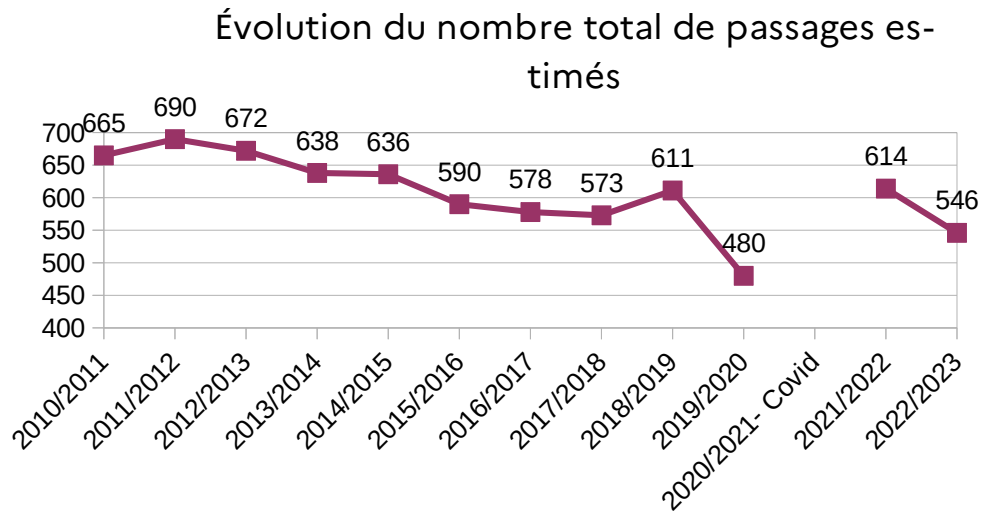
Le graphique 2-1-1 ci-dessus présente l'évolution du taux de données « trafic » fournies\*

\* visualisée par le moment de puissance total des installations dont le trafic est déclaré par rapport au moment de puissance total du parc. Pour rappel le trafic n'a pas été évalué pour la saison 2020/2021.



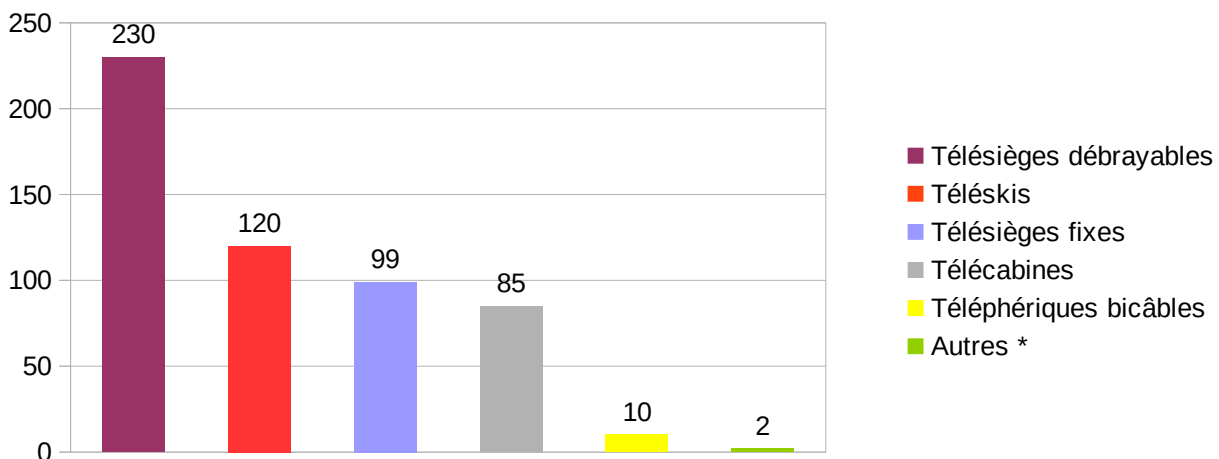
## 2.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PASSAGES ESTIMÉS

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE TOTAL DE PASSAGES



Le graphique 2-2-1 ci-dessus présente l'évolution du nombre total de passages estimés.

## 2.3. LE TRAFIC PAR CATÉGORIE D'INSTALLATION



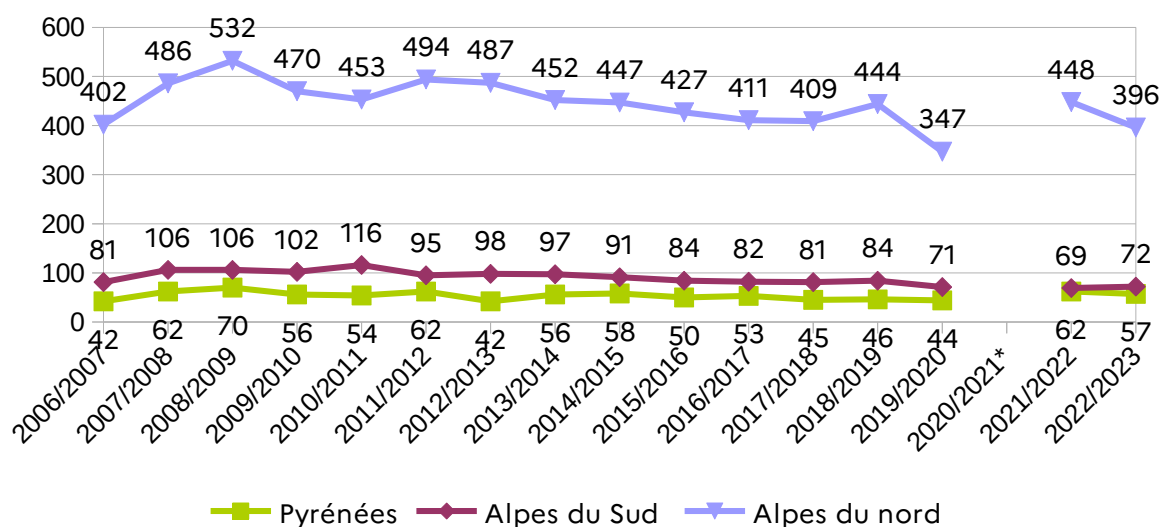
Le graphique 2-3-1 ci-dessus présente le trafic pour chaque catégorie d'installation en millions de passages.

\* Funiculaires, ascenseurs inclinés.

## 2.4. LE TRAFIC PAR MASSIF – ÉVOLUTION SUR LES DERNIÈRES SAISONS

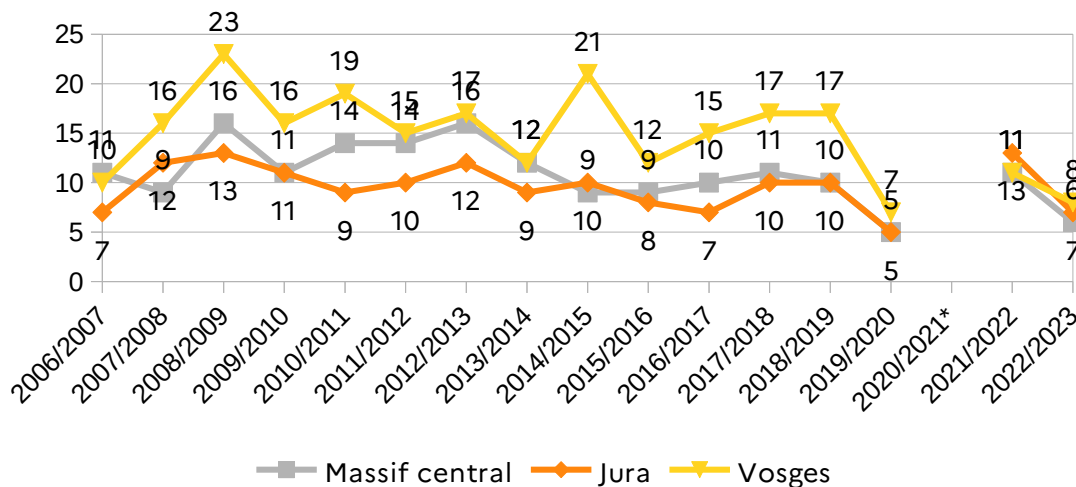
### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU TRAFIC PAR MASSIF

#### Évolution du trafic dans les Alpes du Nord, les Alpes du Sud et les Pyrénées



Le graphique 2-4-1 ci-dessus présente l'évolution du trafic par massif.

#### Évolution du trafic dans le Massif Central, le Jura et les Vosges



\*Pour rappel le trafic n'a pas été évalué pour la saison 2020/2021. (fermeture des remontées mécaniques au grand public)

Le graphique 2-4-2 ci-dessus présente l'évolution du trafic par massif.

### 3. INVESTISSEMENTS

#### 3.1. LES INVESTISSEMENTS EN INSTALLATIONS NOUVELLES EN 2023

Les investissements prévus en installations nouvelles en 2023 se montent à **120,01** millions d'euros HT.

Le montant des investissements est en baisse de 10,29 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

À noter que cette année il n'y a pas de nouvelle installation urbaine (Hors montagne).

Les tableaux et le graphique de ce paragraphe présentent le nombre de ces installations nouvelles ainsi que les montants de ces investissements, répartis par massif et par catégorie d'installations. Il ne prend pas en compte les modifications des remontées mécaniques existantes (sauf si elles ont pour objet de modifier la catégorie de la remontée mécanique, par exemple un TSF transformé en TSD).

Les montants sont donnés en Millions d'euros HT, sur la base des informations fournies par les maîtres d'œuvre.

120,01 M€ HT pour les installations « Montagne »

Constructeurs	CATÉGORIES D'INSTALLATIONS					Total
	TCD	TSD / TSCD	TSF	Téléskis	Tapis roulants	
POMA	4			1		5
DOPPELMAYR	2					2
LEITNER	1	1				2
GMM			1	4		5
INGELO			1			1
MND		2				2
CCM			1			1
SUNKID					5	5
FICAP					7	7
4Experience				1		1
n.c					2	2
Total	7	3	3	6	14	33

Le tableau 3-1-1 ci-dessus présente la répartition des installations nouvelles par constructeurs et par catégories d'installation.

*Le détail des installations nouvelles de l'année 2023 est disponible en annexe.3.*

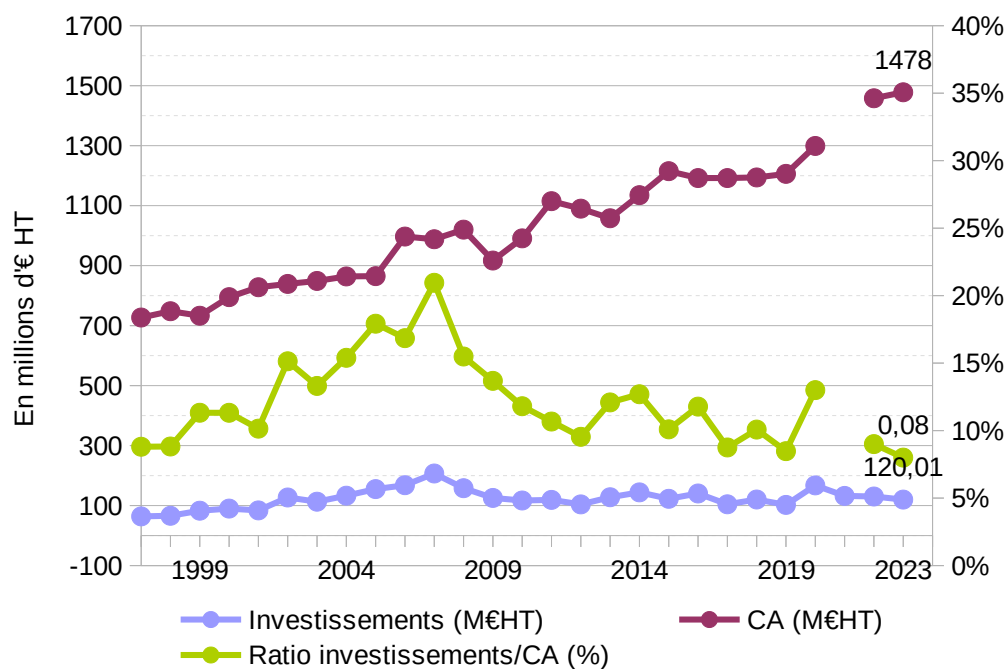
		CATÉGORIES D'INSTALLATIONS					Nb d'installations	Investissement (montant sous maîtrise d'œuvre) en millions d'€ HT.
		TCD	TSD/TSCD	TSF	Téléskis	Tapis roulants		
MASSIF	Alpes du Nord	4	1	2	4	10	21	60,9
	Alpes du Sud	2			1	2	5	32,06
	Pyrénées	1	2		1	1	5	22
	Jura / Vosges			1		1	2	5,05
	Massif Central							
Total		7	3	3	6	14	33	120,01

Le tableau 3-1-2 ci-dessus présente la répartition de l'investissement des appareils par catégories d'installation et par massif.

### 3.2. ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT EN INSTALLATIONS NOUVELLES

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE COMPARÉE DES INVESTISSEMENTS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRE DES EXPLOITANTS

(source chiffre d'affaires : Domaines Skiabiles de France)



Le graphique 3-2-1 ci-dessus présente l'évolution de l'investissement en constructions nouvelles.

Les investissements baissent en passant de 130,3 millions d'euros HT à 120,01 millions d'euros HT.

Pour information, les remontées mécaniques étant restées fermées toute la saison hivernale 2020/2021, il avait été décidé, d'un commun accord avec les acteurs de la profession, qu'il ne serait pas effectué d'enquête relative au chiffre d'affaires des exploitants. En conséquence le ratio « investissements/chiffre d'affaires des exploitants » n'avait pas été établi pour cette saison la.

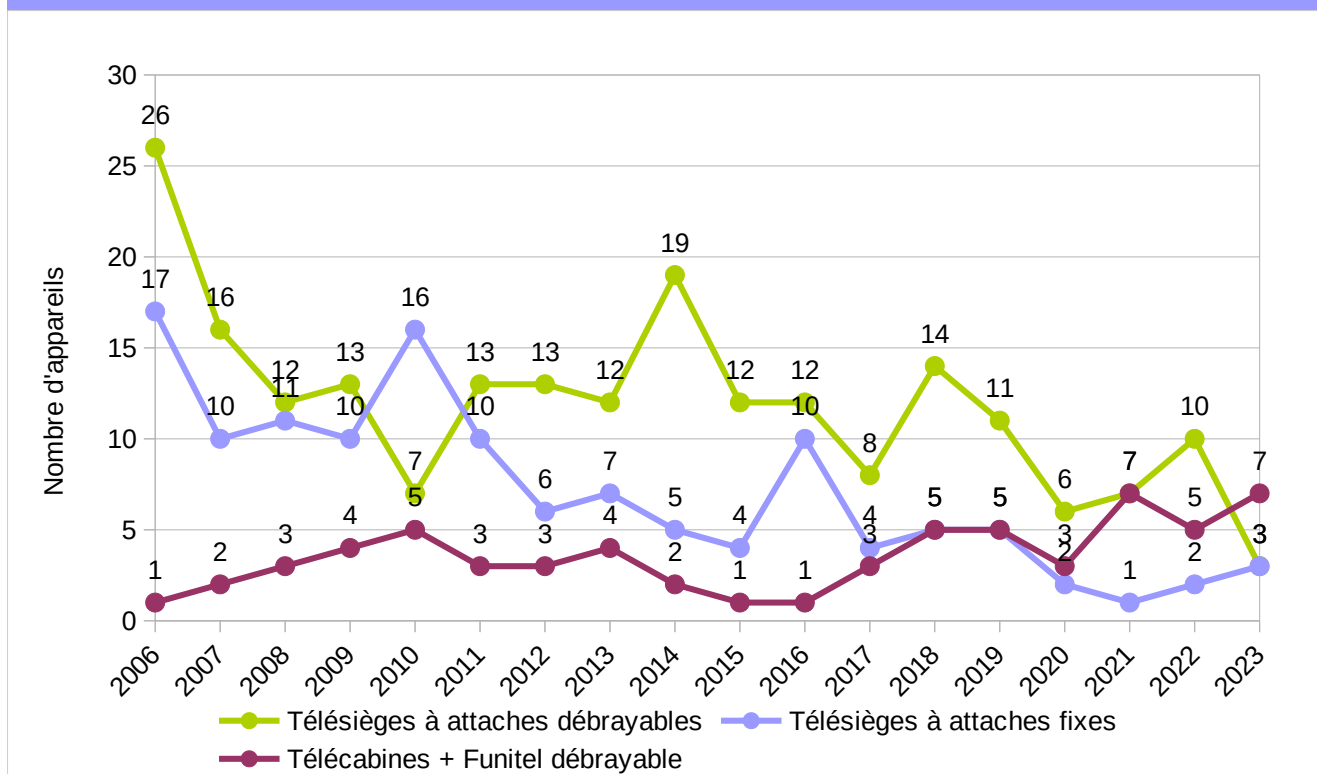
## RÉPARTITION DES INSTALLATIONS NOUVELLES DEPUIS 2013

Appareils/Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Funiculaire	1		1						1		
Téléphérique monocâble											
Téléphérique bicâble		1	1	1					1		
Sous total : Téléphérique va et vient mono et bicâble	1	1	2	1					2		
Télécabine	4	2	1	1	3	5	5	3	7	5	7
Téléphérique monocâble avec sièges et cabines	3	2		1		2	1	1	1	4	1
Télesiège à attaches débrayables 8 places		1				0	1				
Télesiège à attaches débrayables 6 places	7	14	9	11	7	12	9	6	7	6	2
Télesiège à attaches débrayables 4 places	2	2	3		1	0					
Télesiège à attaches fixes	7	5	4	10	4	5	4	2	1	2	3
Sous total : Télécabine / Télesiège	23	26	17	23	15	24	20	12	16	17	13
Téléski à perches débrayables	2		2	4	3	1					
Téléski à perches fixes	4			1		0		1	1		
Téléski à enrouleurs	15	7	8	11	12	7	5	1	3	6	4
Téléski de type « Télécordes »	3	1	1	1	2	1		1		1	2
Téléski à câble bas et corde bas		1	7		8	7	1	1	1	1	
Sous total : Téléski + Télécorde	24	9	18	17	25	16	6	4	5	8	6
Sous -Total :	48	36	37	41	40	40	26	16	23	25	19
Tapis roulants	28	31	37	32	29	18	40	15	11	17	14
<b>TOTAL :</b>	<b>76</b>	<b>67</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>69</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>33</b>

Le tableau 3-2-2 ci-dessus présente l'évolution des installations nouvelles depuis 2013.

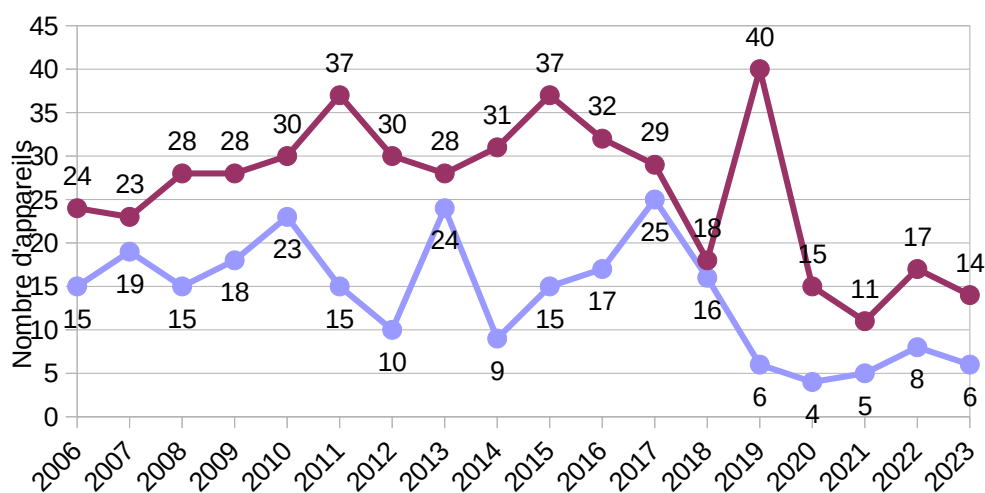
On peut noter une légère baisse de tous les types d'installations.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE TÉLÉPHÉRIQUES NOUVEAUX



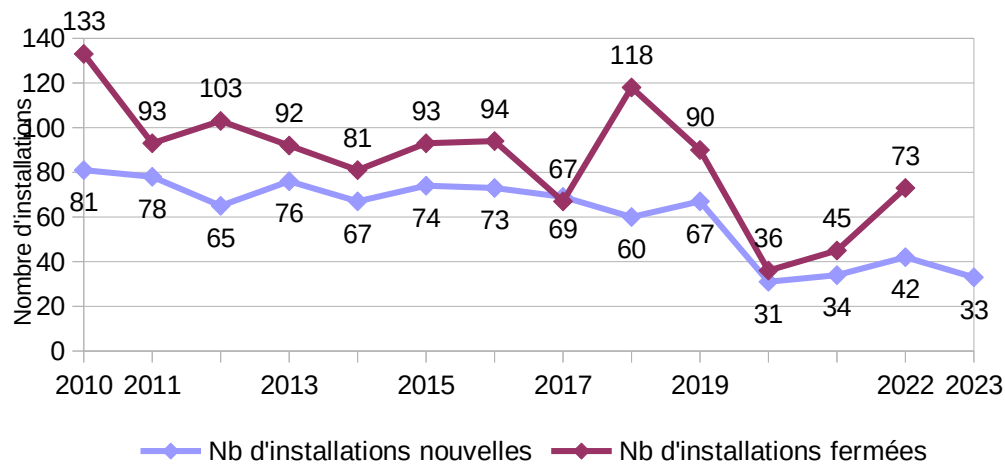
Le graphique 3-2-2 ci-dessus présente l'évolution du nombre de téléphériques nouveaux selon la catégorie.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE TÉLÉSKIS ET TAPIS NOUVEAUX



Le graphique 3-2-3 ci-dessus présente l'évolution du nombre de téléskis et tapis nouveaux.

## ÉVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE D'INSTALLATIONS FERMÉES ET NOUVELLES



Le graphique 3-2-4 ci-dessus présente l'évolution comparée du nombre d'installations fermées et nouvelles sur les 13 dernières saisons.

Les chiffres consolidés relatifs à l'année 2022 montrent que le nombre d'installations fermées (73) est bien supérieur au nombre d'installations nouvelles (42) dans le courant de l'année 2022.

*Nota : - Le nombre d'installations fermées pour 2023 ne sera connu qu'en 2024.*

*- la liste des abréviations utilisées pour les catégories est annexée en fin de brochure*

*- depuis 2014 les investissements en tapis roulants de stations de montagne sont pris en compte.*

## 4. ÉVÈNEMENTS

### 4.1. GÉNÉRALITÉS

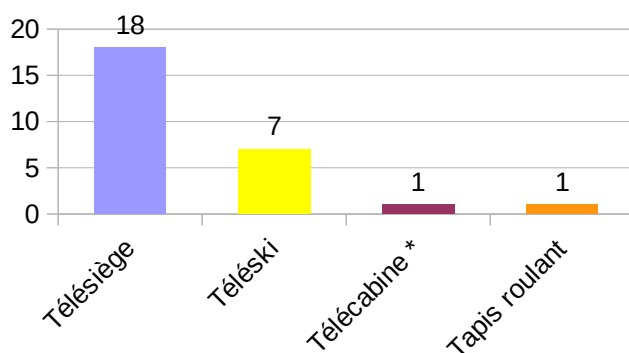
Le nombre d'accidents avec blessés graves est en baisse par rapport à la saison dernière. Cette évolution est en partie due au fait d'un nombre moindre d'utilisateurs ayant emprunté les remontées mécaniques.

### 4.2. RÉPARTITION DES ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES

Au cours de la saison 2022/2023, 27 accidents ayant fait **1 mort** et **26 blessés graves** ont été recensés sur les remontées mécaniques et les tapis roulants de stations de montagne.

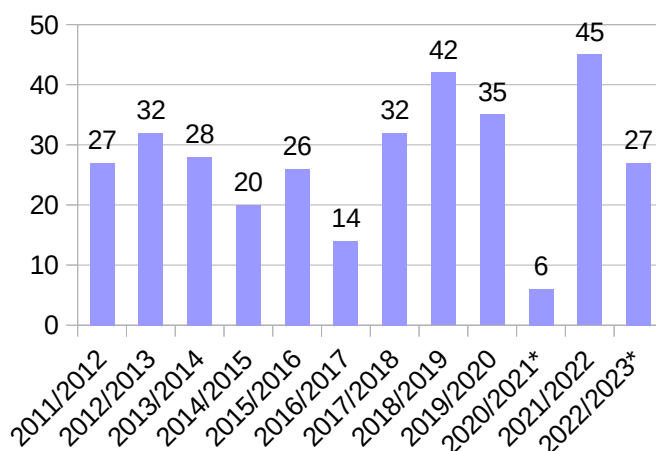
#### SAISON 2022 / 2023

27 ACCIDENTS AYANT FAIT 1 MORT et 26 BLESSÉS GRAVES ONT ÉTÉ RECENSÉS



\* Un mort sur télécabine

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES



Le graphique 4-2-1 ci-dessus présente le nombre de blessés graves (ou morts) par saison ces 11 dernières années.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

\* Un mort sur télécabine



Le nombre d'accidents avec blessés graves sur une période est directement à mettre en relation avec le trafic estimé sur la même période. Le nombre total de passages sur les remontées mécaniques, estimé pour la saison 2022/2023, est de 546 millions de passages. En comparaison par rapport à la saison 2021/2022, le trafic est en baisse et le nombre d'accidents avec blessés graves également.

Cette estimation du trafic, a été établie à partir de données fournies par un panel d'exploitants et extrapolées sur la base des moments de puissance des appareils composants le parc français (source des données trafic : Domaines Skiables de France). Pour plus de détails, se référer au § 2 de ce rapport.

<b>SAISON 2022 / 2023</b>	
<b>Nombre de passages / d'accidents / de victimes / du ratio</b>	
Nombre de passages en millions	546
Nombre d'accidents avec blessés graves (ou mort)	27
Nombre de morts	1
Nombre de blessés graves	26
Nombre d'accidents avec blessés graves pour 100 millions de passages	4,9
Nombre de blessés graves pour 100 millions de passages	4,9

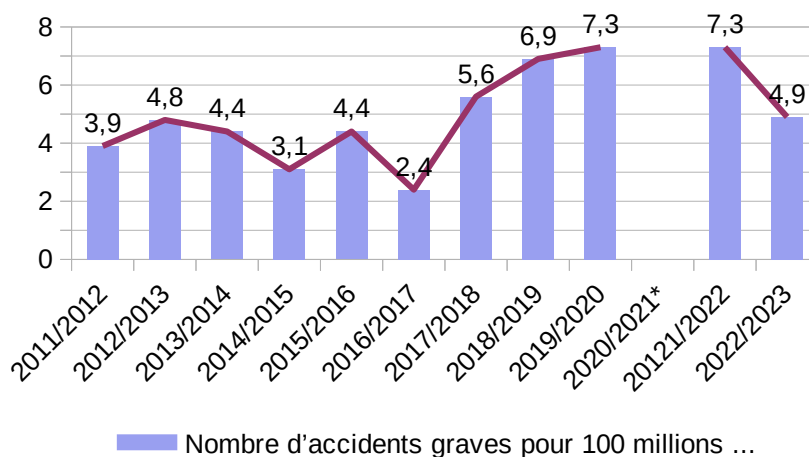
<b>ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE PASSAGES / D'ACCIDENTS / DE VICTIMES /DU RATIO</b>							
Saisons	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021*	2021/2022	2022/2023
Nombre de passages en millions	578	573	611	480	*	614	546
Nombre d'accidents avec blessés graves (ou morts)	14	32	42	35	6	45	27
Nombre de blessés graves (ou morts)	14	32	42	35	6	45	27
Nombre d'accidents avec blessés graves pour 100 millions de passages	2,4	5,6	6,9	7,3	*	7,3	4,9
Nombre de blessés graves pour 100 millions de passages	2,4	5,6	6,9	7,3	*	7,3	4,9

Le tableau 4-2-1 ci-dessus présente l'évolution pluriannuelle du nombre de passages / d'accidents / de blessés graves / du ratio.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

On peut constater que le ratio du nombre de blessés graves (ou morts) pour 100 millions de passages évolue toujours dans les mêmes fourchettes de valeurs.

## ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE D'ACCIDENTS GRAVES POUR 100 MILLIONS DE PASSAGES



Le graphique 4-2-2 ci-dessus présente le ratio d'accidents et de victimes pour 100 millions de passages.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

Le graphique ci-dessus, qui reprend les données du tableau de la page précédente, montre une tendance à la baisse du nombre d'accidents avec blessés graves pour 100 millions de passages.

### 4.2.1 Par catégorie d'appareil

SAISON 2022 / 2023						
Catégorie d'appareil	Trafic estimé (millions de passages)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Total
Téléphériques Bicâble	10		1			1
Télécabine	85					
Télesiège débrayable	230		6			6
Télesiège fixe	99	3	9			12
Téléski à perches fixes	8					
Téléski à perches débrayables	84	1	6			7
Téléski à enrouleur	26					
Télécorde	2					
Téléski à câble bas	0,2					
Téléski à corde basse	0,2					
Tapis roulants	n.c			1		1
Autres catégories de RM (funiculaires, ascenseurs inclinés...)	2					
<b>TOTAL</b>	<b>546</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>1</b>		<b>27</b>

Tableau 4-2-1-1, page précédente, présente pour la saison 2022/2023, la répartition des accidents avec blessés graves par famille d'appareil et par catégorie d'évènement comme définie par l'annexe à la circulaire du 5 septembre 2011.

**ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE D'ACCIDENTS PAR FAMILLE D'APPAREILS  
ET CATÉGORIE D'ÉVÈNEMENTS DEPUIS LA SAISON 2010 / 2011**

Catégorie d'appareil	Trafic estimé (millions de passages)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Total
Téléphériques à véhicules fermés	1084	3	4			7
Télésiège	3969	14	238	3	1	256
Téléski	2217	7	56	9		72
Tapis roulants	n.c		9	2		11
Autres catégories de RM (funiculaires, ascenseurs inclinés...)	35	1	2	1		4
<b>TOTAL</b>	<b>7305</b>	<b>25</b>	<b>309</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>350</b>

Le tableau 4-2-1-2 ci-dessus présente le nombre de blessés graves par famille d'appareil pour les 11 dernières saisons.

\*Catégories d'évènements définies par l'annexe à la circulaire du 5 septembre 2011 :

Catégorie A : accident "système/usager" (le système est à l'origine de l'accident)

Catégorie B : accident "usager/système" (l'utilisateur est à l'origine de l'accident)

Catégorie C : accident "tiers" (le tiers est à l'origine de l'accident et interfère avec le système ou l'utilisateur)

Catégorie D : incident "système" (le système est seul en cause)

#### 4.2.2 Par faits générateurs

**SAISON 2022 / 2023**

**RÉPARTITION DES 27 ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES (ou morts) PAR FAITS GÉNÉRATEURS**

Faits générateurs	TRSM	TSD	TSF	RDP	DMD	Total
Comportement usager - Maladresse		5	7	5		17
Comportement usager - Imprudence		1	2	1	1*	5
Problème d'exploitation – Défaillance du personnel			3			3
Problème d'exploitation - Défaillance mécanique - Dysfonctionnement				1		1
Cause externe – Tiers	1					1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>27</b>

Le tableau 4-2-2-1-présente la répartition des accidents par fait générateur.

\*1 mort

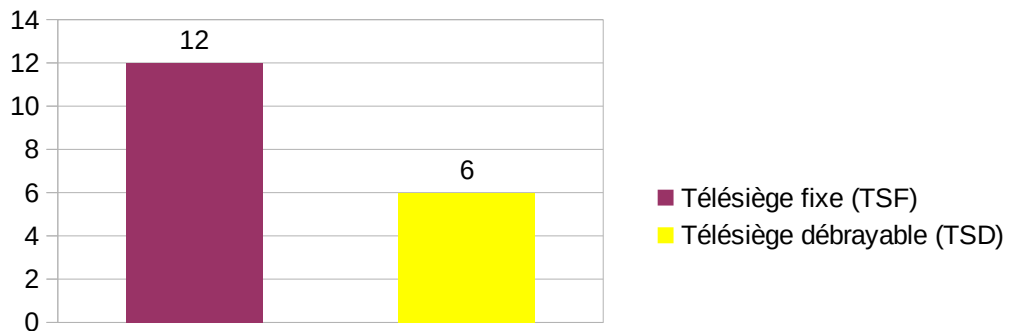
Le fait générateur majoritaire reste, comme pour les saisons précédentes, le comportement de l'utilisateur, et principalement la maladresse que l'on retrouve pour la quasi-totalité des accidents de cette saison.

### 4.2.3 Les accidents avec blessés graves sur les télésièges

#### SAISON 2022 / 2023

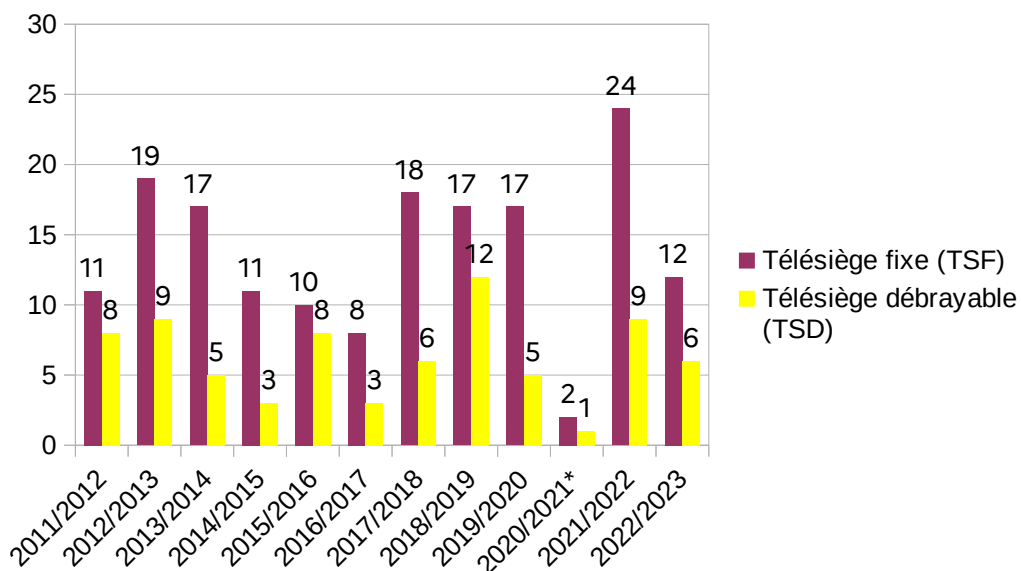
18 ACCIDENTS AYANT FAIT 18 BLESSÉS GRAVES ONT ÉTÉ RECENSÉS SUR DES TÉLÉSIÈGES

La majorité des blessés graves sur télésièges sont des victimes d'évènement de type « chute passager » (soit chute de plain-pied lors des phases d'embarquement et débarquement, soit chute de hauteur sur les autres localisations ).



Le graphique 4-2-3-1 ci-dessus présente la répartition des blessés graves (ou mort) durant la saison 2022/2023 par type de télésiège.

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE



Graphique 4-2-3-2 ci-dessus présente le nombre de blessés graves (ou mort) par saison et par catégorie de télésiège.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

### 4.2.3.1 SUIVANT LEUR LOCALISATION

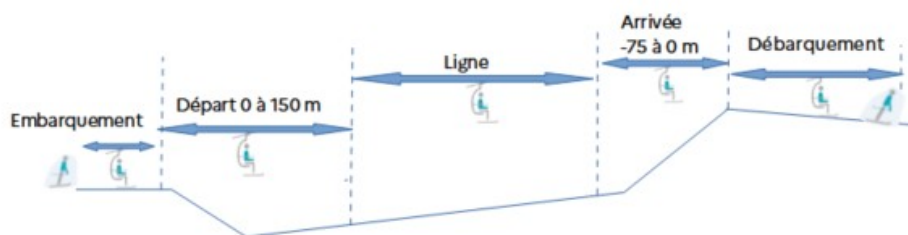
On constate à partir du graphique suivant que la localisation des accidents avec blessés graves sur télésièges est toujours majoritairement concentrée sur les zones d'embarquement et de débarquement.

Les causes principales de ces accidents survenus dans ces zones sont :

- à l'embarquement : la perte d'équilibre due généralement au différentiel de vitesse entre l'utilisateur et le siège ;
- au débarquement : le débarquement tardif ainsi que la perte d'équilibre.

Il est pressenti que ces causes peuvent trouver leur origine dans le stress que peut ressentir l'utilisateur lors des phases d'embarquement et de débarquement.

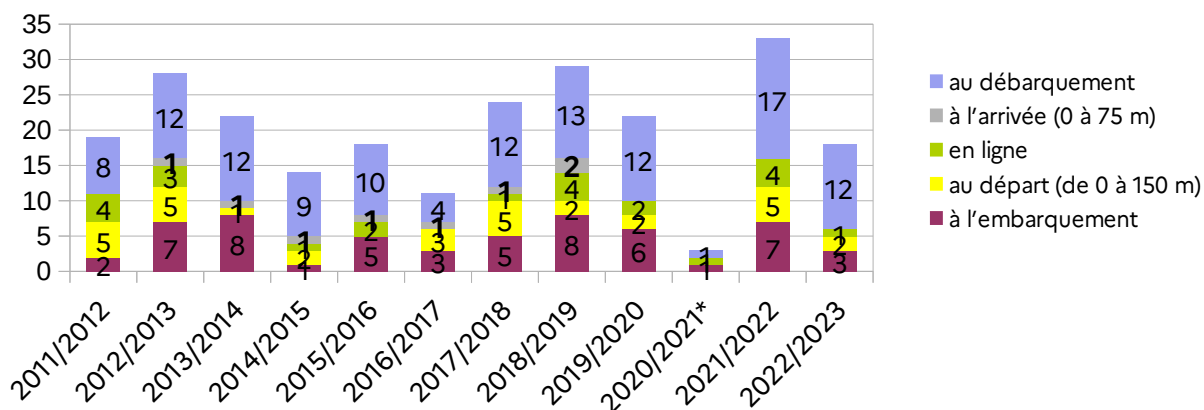
Une attention particulière doit donc continuer d'être portée par les surveillants lors des phases d'embarquement et de débarquement.



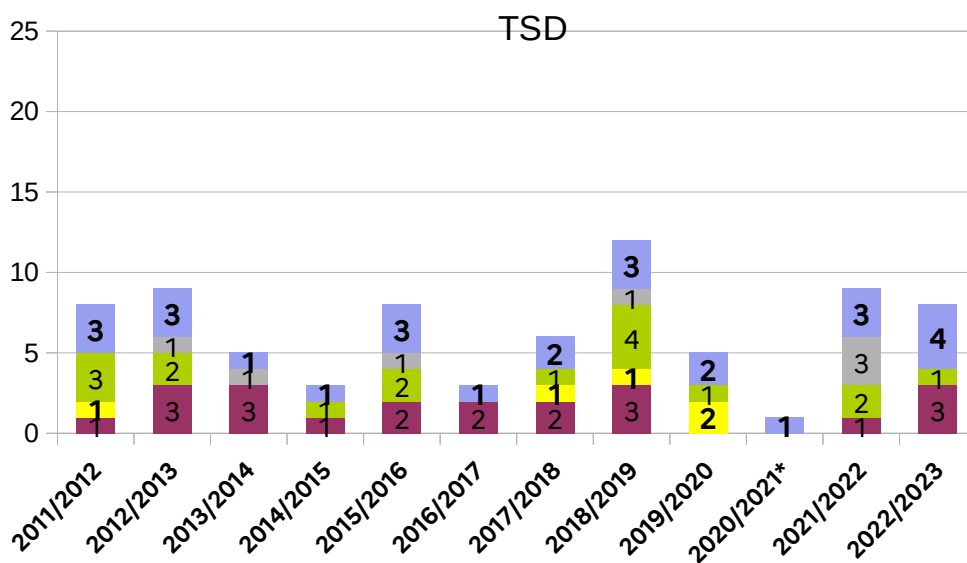
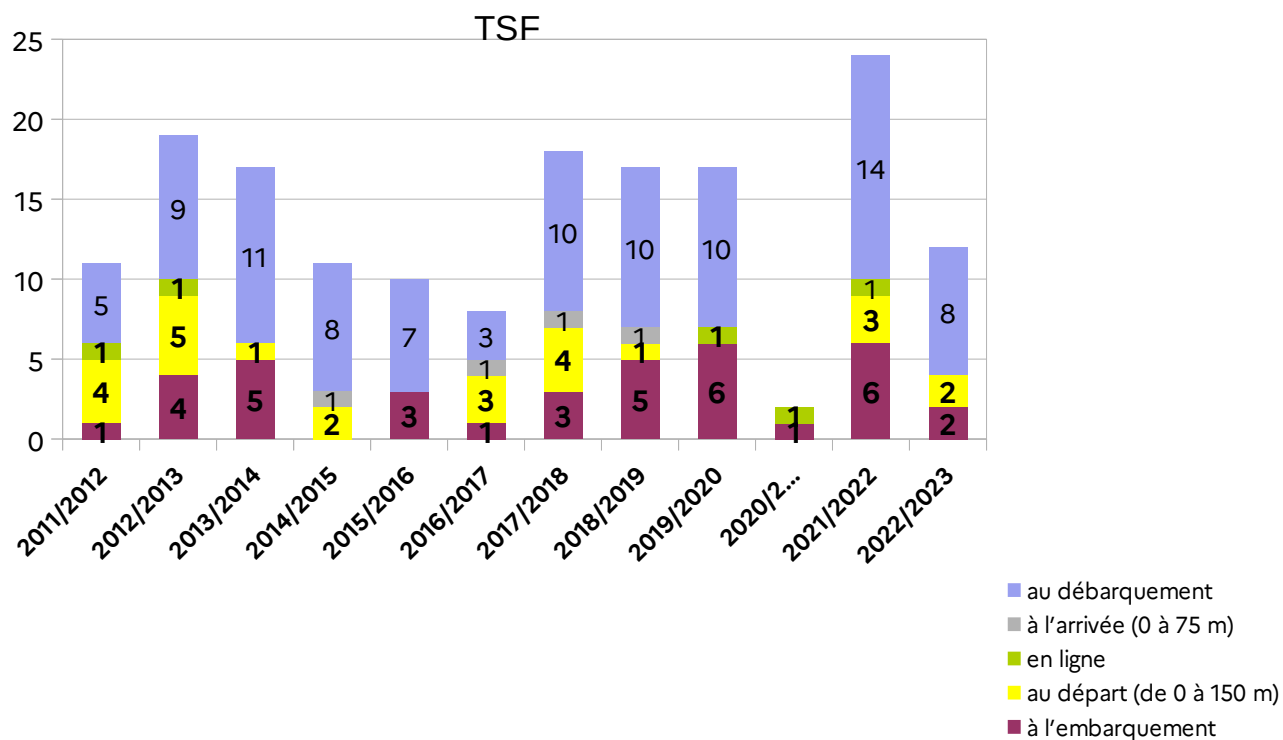
Le schéma ci-dessus détaille les différentes zones (localisation) sur un télésiège.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE PAR TYPE DE TÉLÉSIÈGE ET SUIVANT LEUR LOCALISATION

#### TSF et TSD



Le graphique 4-2-3-1-1 ci-dessus présente la répartition des accidents avec blessés graves (ou mort) par saison sur télésiège.



Les graphiques 4-2-3-1-2 ci-dessus présentent la répartition des accidents avec blessés graves (ou mort) par saison sur télésiège à attaches fixes ou attaches débrayables.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

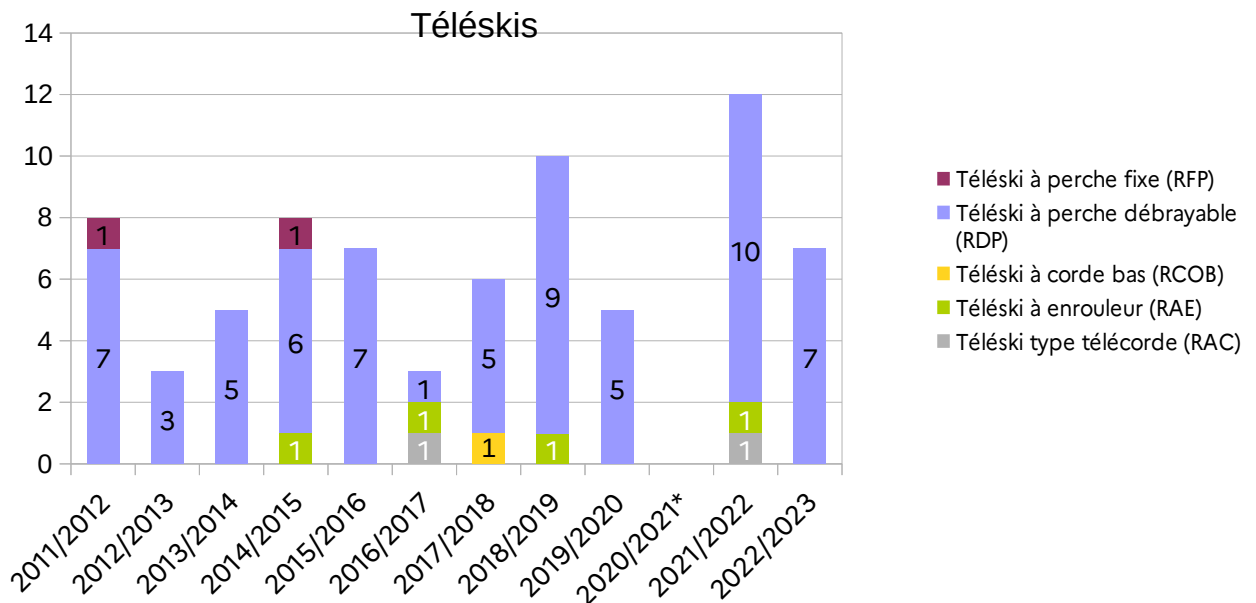
#### 4.2.4 Les accidents avec blessés graves sur les téléskis

SAISON 2022 / 2023

7 ACCIDENTS AYANT FAIT 7 BLESSÉS GRAVES ONT ÉTÉ RECENSÉS SUR DES TÉLÉSKIS

Cette saison les accidents, avec blessés graves, sur des téléskis ont tous eu lieu sur des téléskis à perche débrayable.

#### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES



Le graphique 4-2-4-1 présente le nombre de blessés graves (ou mort) par saison et par catégorie de télésiège.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

##### 4.2.4.1 LES ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES SUR LES TÉLÉSKIS DIFFICILES

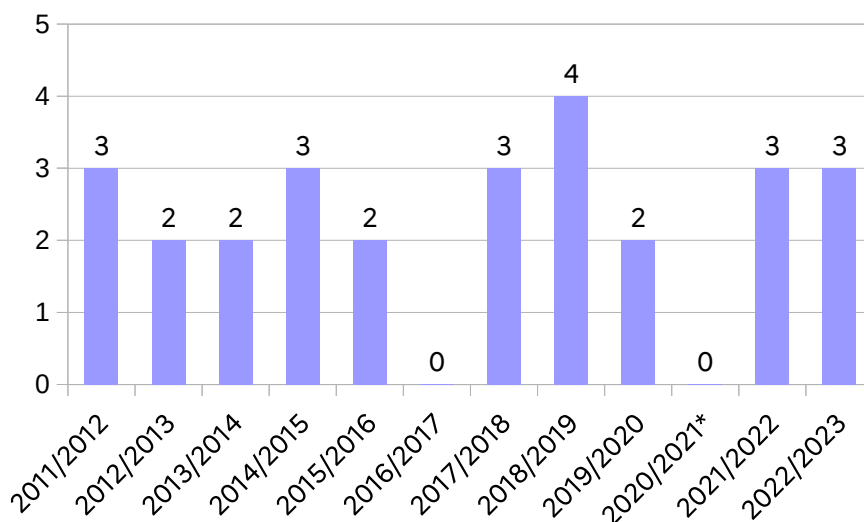
L'arrêté du 3 juin 2002 a généralisé à l'ensemble des téléskis du parc français la procédure d'évaluation de leur difficulté d'usage. Les téléskis « difficiles » au sens de cette procédure font l'objet d'une signalisation spécifique apposée à leur départ.

Au cours de la saison 2022/2023, 3 accidents avec blessés graves ont eu lieu sur des téléskis « difficiles ».

Le graphique ci-dessous permet de voir que le nombre d'accidents sur téléskis « difficiles » est relativement stable d'une saison à l'autre. Les accidents ont eu lieu sur des téléskis à perches

débrayables (RDP), catégorie de télésiégi qui représente 97 % des téléskis « difficiles ».

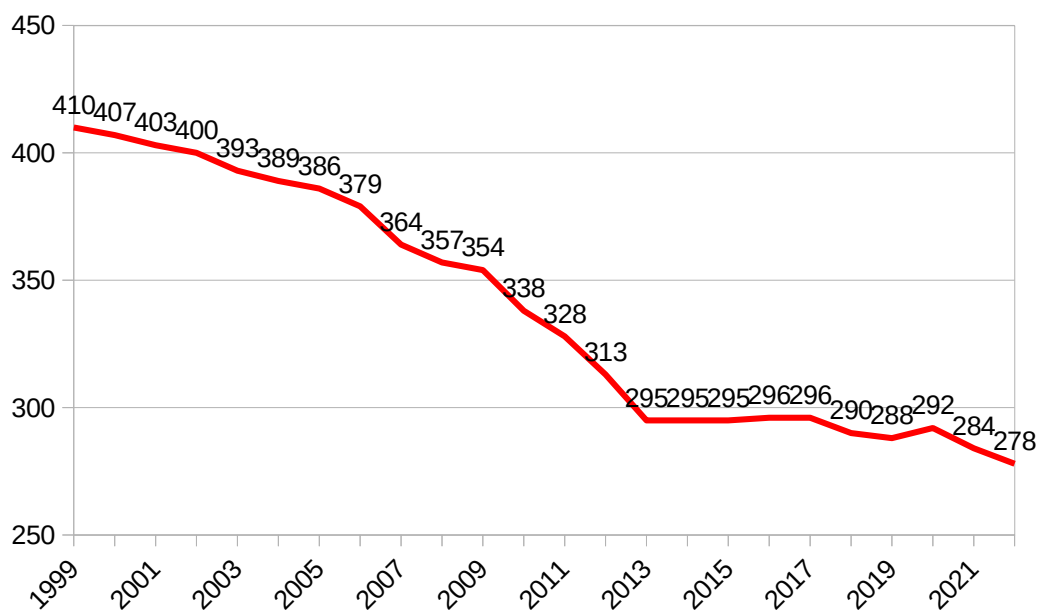
### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES SUR DES TÉLÉSQUIS DIFFICILES



Le graphique 4-2-4-1-1 ci-dessus présente le nombre de blessés graves (ou mort) par saison sur les téléskis classés difficiles.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

Il convient également de noter que depuis 1999, le nombre de téléskis difficiles en service est passé de 410 à 278.



### Évolution du nombre de téléskis classés « difficiles »

Le graphique 4-2-4-1-2 ci-dessus présente le nombre de téléskis classés difficiles.



La liste des accidents avec blessés graves survenus sur des téléskis « difficiles » depuis la saison 1999/2000 est établie dans le tableau 5 présenté ci-après.

<b>Date accident</b>	<b>Circonstances de l'accident</b>	<b>Blessés</b>	<b>Observations</b>
28/02/2023	Déraillement du câble provoqué par un usager qui est tombé sur un autre usager présent sur la ligne.	1 blessé grave (fracture de l'humérus)	
08/02/2023	Après avoir déchaussé suite à une chute en ligne, la victime a glissé et percuté un pylône protégé par un matelas.	1 blessé grave	Enfant
27/01/2023	La victime s'est déportée à l'extérieur du pylône après s'être retournée, La perche a percuté le pylône ce qui a projeté violemment la victime.	1 blessé grave	
28/02/2022	Débrayage de l'attache sur une rupture de pente occasionnant la chute de la victime.	1 blessé grave	
19/01/2022	La victime a été soulevée par la perche, a chuté et a glissé sur la piste de montée.	1 blessé grave (fracture du tibia péroné)	Enfant
02/01/2022	La tension de la perche a produit un à-coup qui a déséquilibré la victime.	1 blessée grave (fracture d'une vertèbre)	
04/02/2020	L'utilisateur est tombé entre la gare de départ et le pylône 1.	1 blessé grave (tassement des vertèbres)	
03/02/2020	Un snowboarder a chuté lors de la montée et en glissant a percuté l'utilisateur suivant qui montait derrière.	1 blessé grave (fracture d'une vertèbre)	
06/03/2019	L'utilisateur au téléphone a pris sa propre perche dans la tête au moment du lâcher.	1 blessé grave (double fracture du crâne)	
06/02/2019	Une snowboardeuse perd l'équilibre et chute au pylône arrivée.	1 blessé grave (fracture colonne)	
24/01/2019	Le snowboard de l'utilisateur a buté contre le gabarit. L'utilisateur a effectué un saut de 3m vers l'avant.	1 blessé grave (luxation du genou)	
28/12/2018	Le panneau « arrivée 30m » a glissé dans la pente et a percuté un usager.	1 blessé grave (fracture malléole)	
05/03/2018	Un usager chute entre P3 et P4, glisse et heurte un sapin.	1 blessé grave (fracture tibia)	
30/01/2018	Un usager (13 ans) chute à 50 m de l'arrivée, glisse et heurte une barrière à vent.	1 blessé grave (fracture fémur)	Enfant
23/02/2017	Un usager chute juste avant l'arrivée, glisse et percute d'autres usagers, dont la victime qui à son tour chute, glisse et percute d'autres usagers.	1 blessé grave	

20/02/2016	L'usager passe du mauvais côté du pylône d'angle et chute.	1 blessé grave (fracture bassin)	
18/01/2016	Chute lors du départ de la perche.	1 blessé grave (fracture colonne vertébrale)	
07/03/2015	Chute en cours de montée. L'usager perd un ski et déchausse volontairement l'autre ski. Il glisse et percute un arbre.	1 blessé grave (hospitalisation > 24h)	Enfant
06/03/2015	Chute en cours de montée. L'usager continue la montée à pied, mais glisse jusqu'à percuter le P10.	1 blessé grave	Enfant
03/03/2015	Chute en cours de montée. Glissade et collision avec l'usager suivant.	1 blessé grave (fracture bassin)	Enfant
16/04/2014	Chute en cours de montée. Glissade en arrière sans percuter de structure.	1 blessé grave (fracture jambe)	
16/04/2014	Chute en cours de montée. Glissade en arrière sans percuter de structure.	1 blessé grave (fracture jambe)	
04/04/2013	Chute en cours de montée. Glissade et collision avec un usager suivant.	1 blessé grave (douleur omoplate, hospitalisation > 24h)	
16/03/2013	Chute en cours de montée. Glissade et collision avec 2 usagers suivants.	1 blessé grave (coma, hospitalisation > 24h)	Enfant
28/02/2012	Chute en ligne après contact avec un tiers, au niveau d'un croisement du téléski avec la piste de descente.	1 blessé grave (fracture hanche)	
27/02/2012	Chute en ligne – Collision avec un autre usager.	1 blessé grave (fracture côtes + hospitalisation > 24h)	
22/12/2011	Un usager a voulu attraper une perche "en ligne", a glissé et a percuté un pylône.	1 blessé grave (suspicion fracture fémur + hospitalisation > 24h)	
30/01/2011	L'usager dévie de sa piste de montée. La mise en tension de la perche provoque un retour brutal de l'usager, qui est soulevé du sol et percute un pylône.	1 blessé grave (fracture fémur et ligaments croisés)	
05/01/2011	Chute en ligne – collision avec un autre usager	1 blessé grave (fracture fémur)	
10/03/2010	Chute usager suite au déraillement complet du câble du téléski.	1 blessé grave (fracture péroné)	La victime se trouvait en ligne. Le déraillement a semble-t-il été provoqué par un mauvais lâcher d'un tiers à l'arrivée.
28/12/2009	Chute en ligne – collision avec un pylône	1 blessé grave (blessure dos : dorsale + moelle épinière)	
21/03/2009	Chute en ligne – collision avec un autre usager	1 blessé grave (fracture tibia péroné)	Enfant
17/03/2009	Chute en ligne d'une jeune surfeuse – collision avec un autre usager (personne âgée)	1 blessé grave (fracture du plateau tibial)	Le blessé grave n'est pas l'usager qui a chuté en ligne

16/03/2009	Chute en ligne, après avoir été effrayée par un skieur descendant en hors-piste à proximité immédiate	1 blessé grave (fracture col du fémur)	
24/03/2008	Chute lors du départ	1 blessé grave (fracture péroné)	Enfant
12/02/2008	Chute en ligne juste avant l'arrivée. Collision avec un pylône.	1 blessé grave (fracture d'une vertèbre)	
06/01/2004	Chute en ligne – collision avec un autre usager	1 blessé grave (fracture fémur)	
08/03/2003	Chute lors descente piste de montée après lâché en ligne et percussion d'un autre usager	1 blessé grave (fracture tibia)	Enfant
01/03/2003	Chute en ligne - collision avec un autre usager	1 blessé grave (fracture mâchoire)	Enfant
15/02/2003	Chute en ligne - collision avec un autre usager	1 blessé grave (fracture tibia) 1 blessé léger (enfant)	Le blessé grave n'est pas l'usager qui a chuté en ligne
14/12/2002	Rupture et chute de l'attache sur l'usager au départ	1 blessé grave (fracture crâne)	Non lié au caractère difficile du téléski
10/02/2002	Chute lors du départ ( Brusque)	1 blessé grave (fracture coccyx)	Non lié au caractère difficile du téléski
31/01/2001	Chute lors du redémarrage en ligne	1 blessé grave (fracture cheville)	
16/03/2000	Chute en ligne	1 blessé grave (fracture)	Téléski démonté en 2002.
25/01/2000	Chute en ligne - collision avec un pylône	1 blessé grave (traumatisme crânien)	

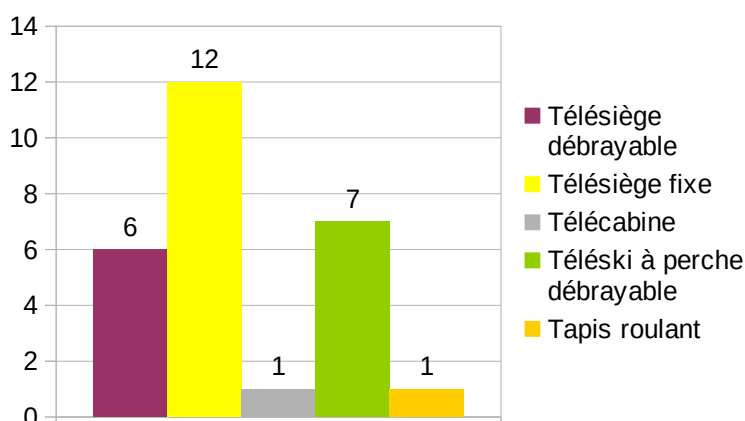
## 4.3. RÉPARTITION DES BLESSÉS GRAVES

### 4.3.1 La répartition des blessés graves par famille d'appareil

SAISON 2022 / 2023

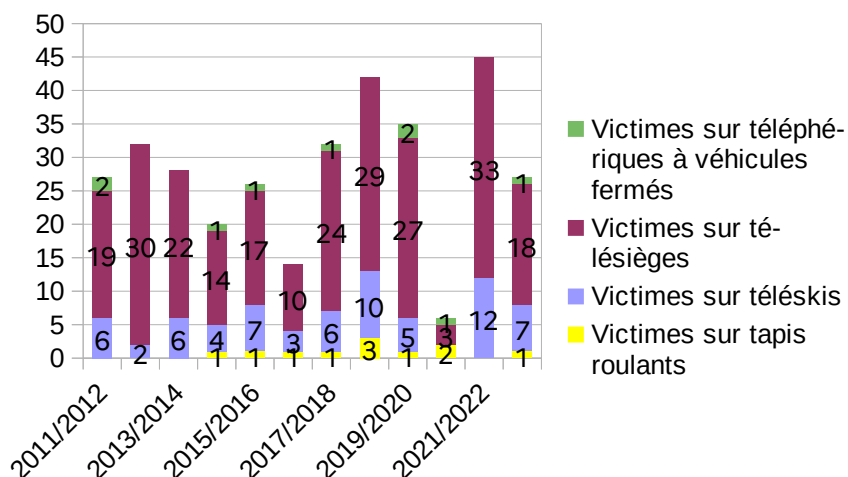
RÉPARTITION DES 27 ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES (ou mort) PAR FAMILLE D'APPAREIL

Cette saison les accidents avec des blessés graves se sont produits sur trois familles d'appareil, les télésièges (21), les téléskis (7), les télécabines (1 mort) et les tapis roulants de stations de montagne.



Le graphique 4-3-1-1 ci-dessus présente le nombre de blessés graves par famille d'appareil pour la saison 2022/2023.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE



Le graphique 4-3-1-2

ci-dessus présente le nombre de blessés graves (ou mort) par saison et par famille d'appareil.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

La fréquentation des télésièges a représenté 60 % du trafic total estimé (hors tapis roulants) contre 22 % pour les téléskis, on peut s'intéresser au ratio du nombre de blessés graves pour 100 millions de passages dans le tableau suivant.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

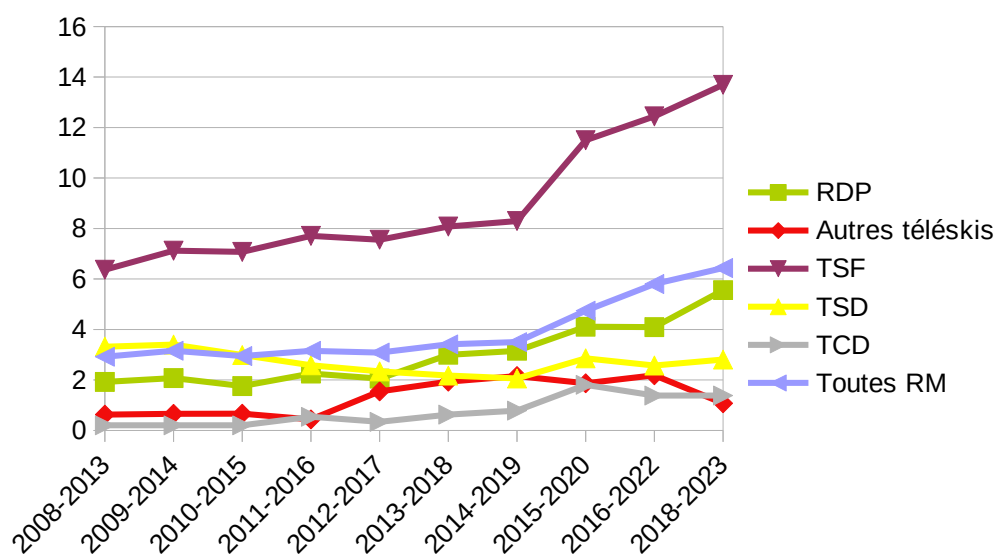
#### RATIO DU NOMBRE DE BLESSÉS GRAVES POUR 100 MILLIONS DE PASSAGES

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	
						ratio pour 100 millions de passages	% du trafic supporté
<b>Téléphériques à véhicules fermés</b>	1,3	0	2,5	n.c	0	1	17
<b>Télésièges</b>	7,3	7,6	10	n.c	9,7	5,4	60
<b>Téléskis</b>	3,8	5,6	3,7	n.c	7,3	5,8	22

Le tableau 4-3-1-1 ci-dessus présente le ratio du nombre de blessés graves pour 100 millions de passages.

Le ratio du nombre de blessés graves pour 100 millions de passages est un indicateur fort de l'accidentologie sur remontées mécanique et il est intéressant de le rappeler pour les principales catégories de remontées mécaniques, sur une période de 5 saisons successives et d'examiner son évolution depuis 2008.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

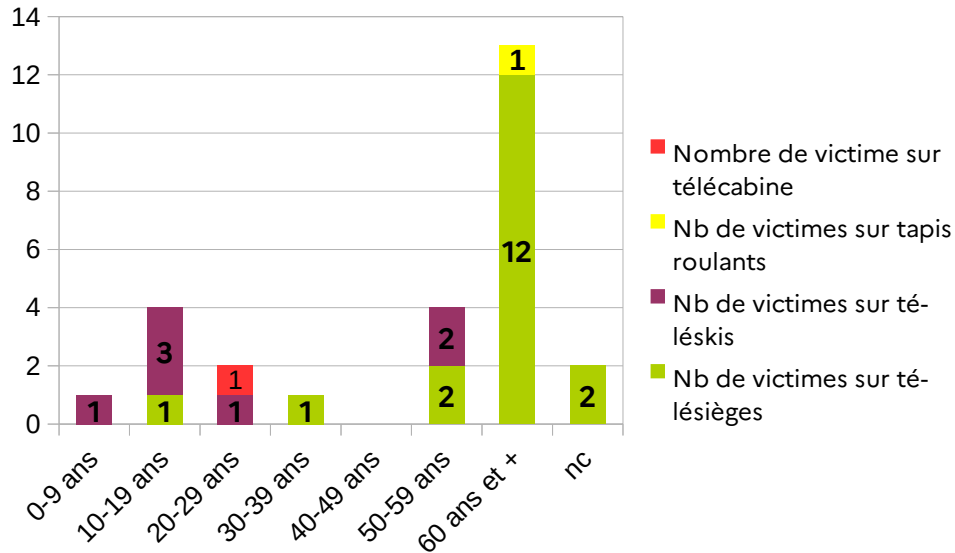


Le graphique 4-3-1-3 ci-dessus présente l'évolution moyenne du ratio sur 5 saisons pleines et permet de constater que sa valeur se distingue nettement pour les télésièges à attaches fixes. (14 blessés graves pour 100 millions de passages).

### 4.3.2 La répartition des blessés graves selon leur âge

SAISON 2022 / 2023

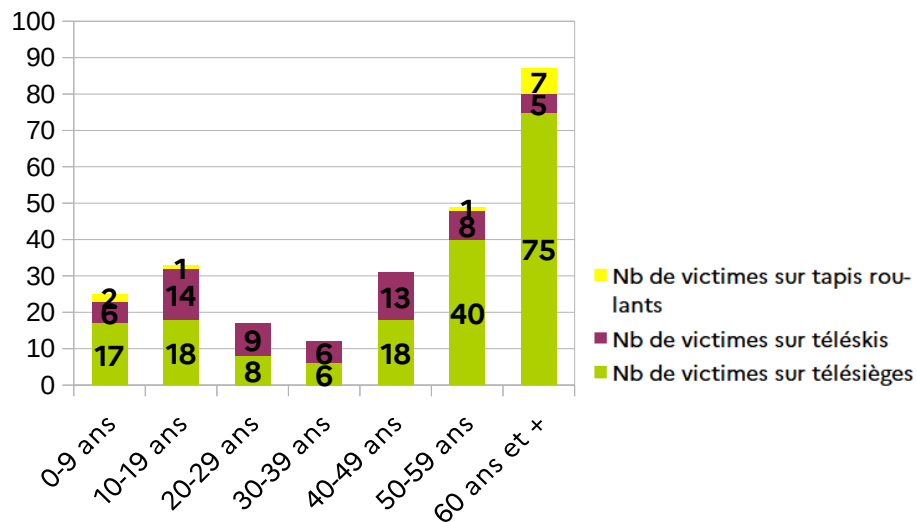
RÉPARTITION DES 27 ACCIDENTS AVEC BLESSÉS GRAVES (ou morts) PAR TRANCHE D'ÂGE DES VICTIMES



Le graphique 4-3-2-1 ci-dessus permet de visualiser la répartition des blessés graves de la saison 2022/2023 en fonction de la tranche d'âge de la victime.

On peut constater que les deux tiers des blessés graves sont des personnes âgées de plus de 50 ans et qu'ils ont été blessés pour 90 % d'entre eux sur des télésièges.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE



Le graphique 4-3-2-2 ci-dessus présente la répartition des blessés graves par tranche d'âge (cumul des 10 dernières saisons).

## 4.4. LES CHUTES DE HAUTEUR SUR TÉLÉSIÈGES AVEC OU SANS BLESSÉ

Cette partie vise à présenter des données relatives aux chutes de passagers depuis des sièges de télésièges qu'ils aient occasionné des blessures ou non, issus des déclarations envoyées par les exploitants de remontées mécaniques entre 2014 et 2023 aux bureaux du STRMTG.

Depuis la saison 2014/2015, les 3 causes principales de ces chutes de hauteur sont dans l'ordre :

- un mauvais embarquement (44 % des cas)
- la maladresse de l'utilisateur (23 %)

- les 33 % restants étant répartis entre diverses autres causes (malaise, saut volontaire, etc...) et des causes indéterminées.

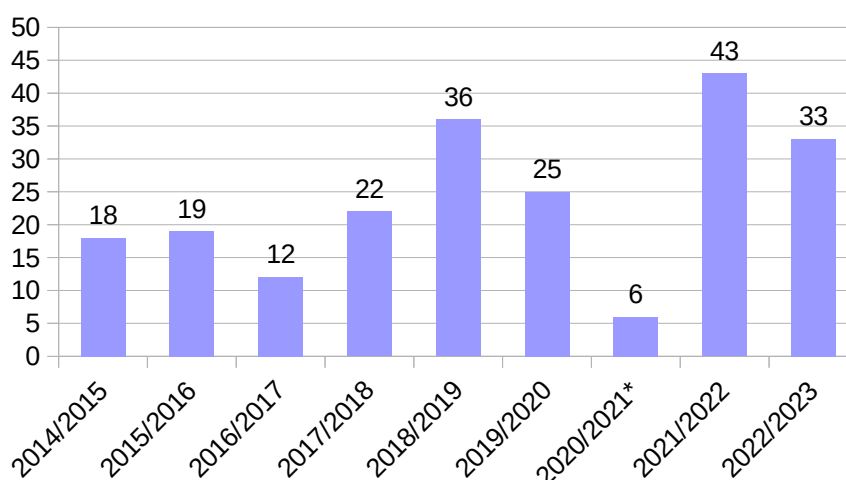
Pour cette saison un focus est fait pour les chutes de hauteur supérieure à 1,5m.

### SAISON 2022 / 2023

**33 PASSAGERS VICTIMES DE CHUTE DE HAUTEUR SUR LES TÉLÉSIÈGES ONT ÉTÉ RECENSÉS**

Le nombre de passagers victimes de chute de hauteur sur télésièges (déclarés par les exploitants) est, comme le nombre de blessés graves, lui aussi en baisse. Comme évoqué dans les pages précédentes, il est pressenti que ces causes peuvent trouver leur origine dans le stress que peut ressentir l'utilisateur lors des phases d'embarquement et de débarquement. Si l'on se réfère à la cause principale qui est un mauvais embarquement, une attention particulière doit continuer d'être portée par les surveillants lors des phases d'embarquement et de débarquement.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE PASSAGERS VICTIMES DE CHUTES DE HAUTEUR SUR DES TÉLÉSIÈGES



Le graphique 4-4-1 ci-dessus présente l'évolution du nombre total de victimes de chutes de hauteur par saison sur télésiège.

\*2020/2021 fermeture des remontées mécaniques au grand public.

## ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

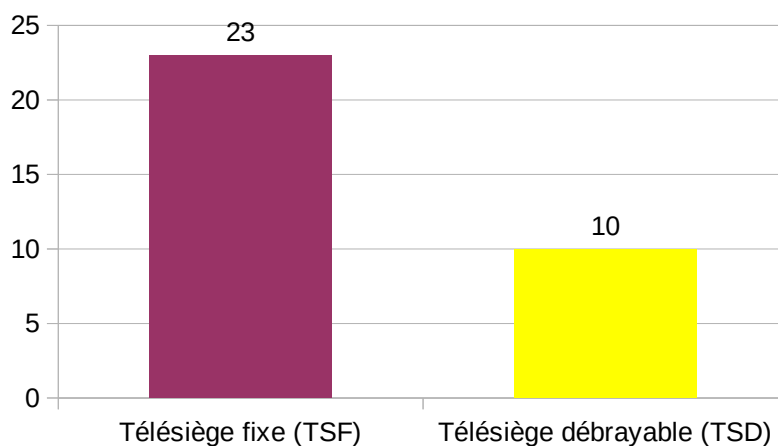
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
<b>Nombre de passagers victimes d'une chute de hauteur :</b>	19	12	22	36	25	6	43	33
dont morts :				1				
dont blessés graves :	3	4	7	13	10	2	15	5
dont blessés légers :	11	5	7	19	12	2	27	25
dont indemnes :	5	3	8	3	3	2	1	3
<b>Classement selon la localisation * des chutes :</b>								
départ (de 0 à 150 m) :	10	10	14	12	13	4	18	11
en ligne :	5	1	4	8	6	1	10	3
arrivée (depuis 75 m avant le point de débarquement) :	4	1	4	16	6	1	15	3

Le tableau 4-4-1 ci-dessus présente l'évolution de la localisation des chutes de hauteur sur des télésièges depuis la saison 2014/2015.

\*Pour la localisation, ne sont pas comptabilisées les chutes de hauteur déclarées sur les zones d'embarquement et de débarquement.

### SAISON 2022 / 2023

#### RÉPARTITION DES 33 VICTIMES DE CHUTE DE HAUTEUR SUR TÉLÉSIÈGES SUIVANT LA CATÉGORIE DE TÉLÉSIÈGE

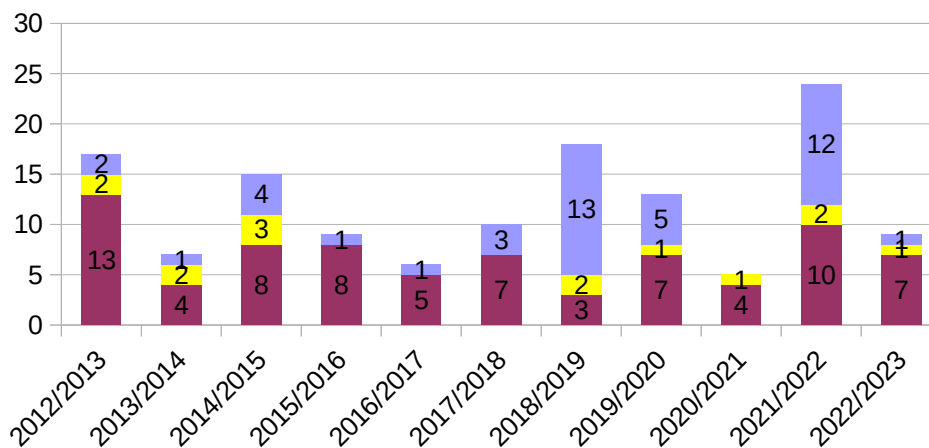


Le graphique 4-4-2 ci-dessus présente la répartition des victimes de chutes de hauteur suivant le type de télésiège durant la saison 2022/2023.

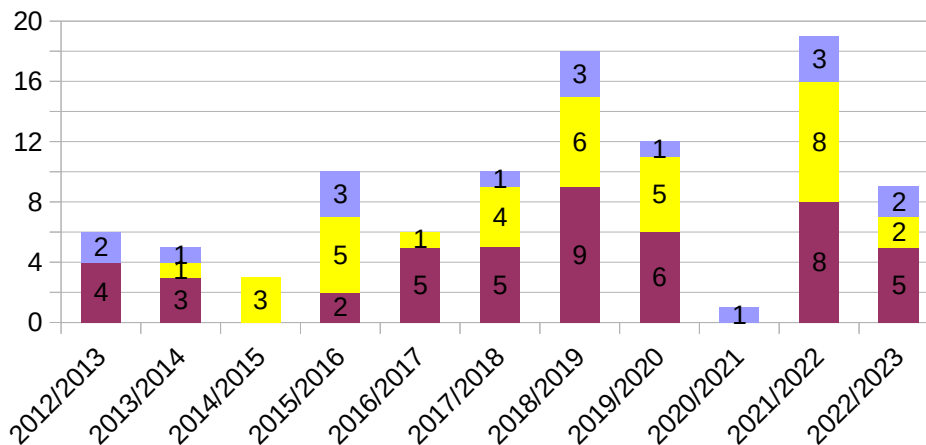


ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA RÉPARTITION DES VICTIMES DE CHUTES DE HAUTEUR SUIVANT LE TYPE DE TÉLÉSIÈGE ET SUIVANT LEUR LOCALISATION (hors zones d'embarquement et de débarquement)

TSF



TSD / TSCD

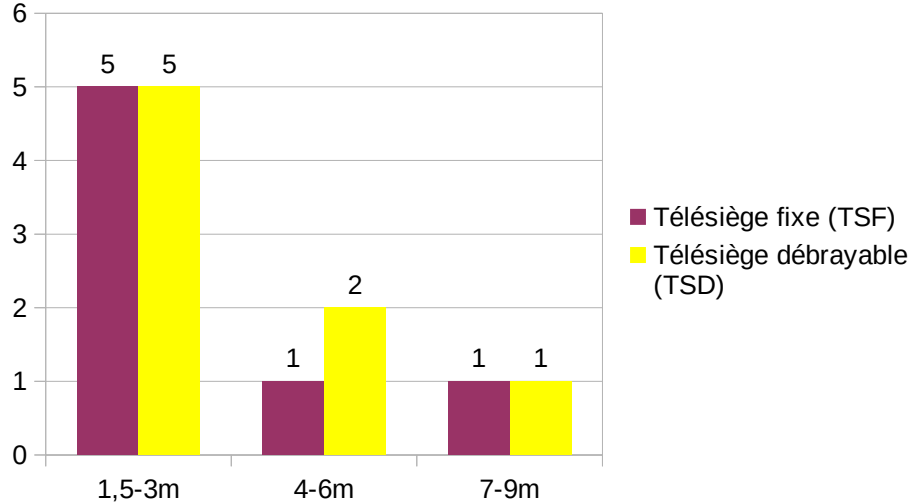


■ au départ ( de 0 à 150 m) ■ en ligne ■ à l'arrivée ( de 0 à 75 m)

Les graphiques 4-4-3 ci-dessus présente la répartition des chutes de hauteur par saison sur télésiège à attaches fixes ou attaches débrayables et par localisation de la chute.

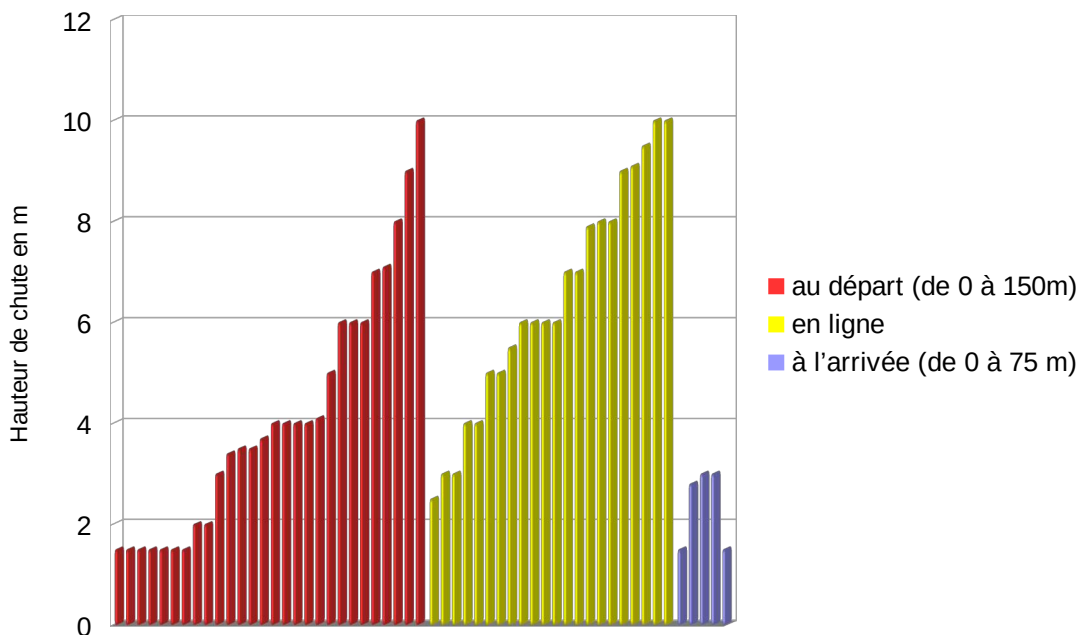
**SAISON 2022 / 2023**

**RÉPARTITION DES 15 VICTIMES DE CHUTE DE HAUTEUR SUPÉRIEURE À 1,5 m SUR TÉLÉSIÈGES SUIVANT LA CATÉGORIE**



Le graphique 4-4-4 ci-dessus présente la répartition des chutes en fonction de la hauteur de chute sur télésièges pour la saison 2022/2023.

**ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA RÉPARTITION DES VICTIMES DE CHUTES SUIVANT LEUR LOCALISATION ET DONT LA HAUTEUR DE CHUTE EST SUPÉRIEURE À 1,50 m .**



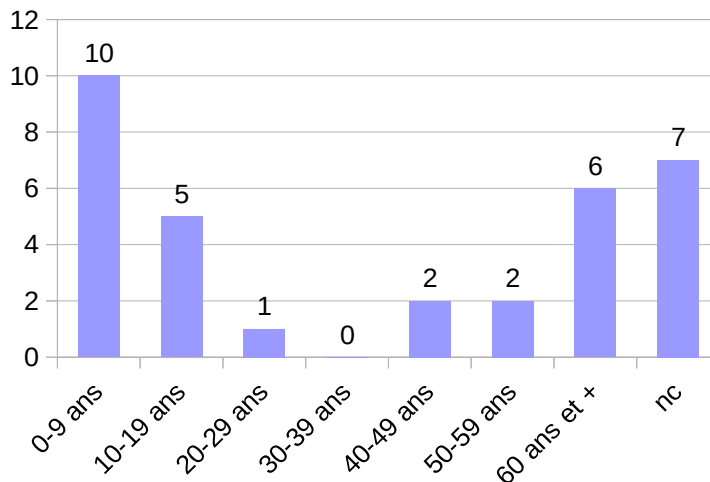
Le graphique 4-4-5 ci-dessus présente la répartition des chutes de hauteur sur télésiège à attaches fixes ou attaches débrayables depuis la saison 2017/2018 suivant leur localisation et suivant la hauteur de la chute.

#### 4.4.1 La répartition des blessés victimes de chute de hauteur selon leur âge

SAISON 2022 / 2023

RÉPARTITION DES 33 VICTIMES DE CHUTE DE HAUTEUR SUR TÉLÉSIÈGE PAR TRANCHE D'ÂGE DES VICTIMES

On peut constater que la majorité des victimes se situent dans les tranches d'âge inférieures à 20 ans et supérieures à 50 ans. Cette saison, la majorité des victimes sont situés dans la tranche d'âge 0-19 ans.

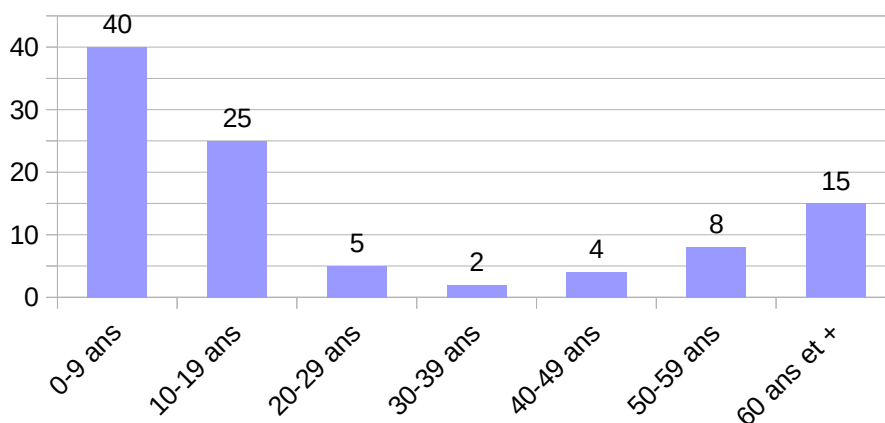


Le graphique 4-4-1-1 ci-dessus présente la répartition des victimes de chute de hauteur selon leur tranche d'âge au cours de la saison 2022/2023.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

On peut constater que la majorité des victimes de chute de hauteur depuis la saison 2012/2013 se situe, comme pour la saison en cours, dans les tranches d'âge inférieures à 20 ans et supérieures à 50 ans. C'est parmi les plus jeunes enfants que l'on retrouve le plus de victimes.

Selon la tranche d'âge en %



Les graphiques 4-4-1-2 ci-dessus présente la répartition des victimes de chute de hauteur selon leur tranche d'âge (en%) au cours depuis la saison 2012/2013.

# CONCLUSION

Après deux saisons marquées par la crise du COVID-19, les activités de montagne ont connu un réel engouement auprès du public et avaient repris sur un rythme élevé la saison 2021/2022.

Pour cette saison 2022/2023, on constate une baisse d'environ 11 % du nombre de passagers ayant emprunté les remontés mécaniques des stations de skis. Le nombre de passages s'élève cependant à 546 millions.

Cette baisse est directement liée aux conditions d'enneigement dans certain massif.

Concernant le parc des remontées mécaniques et des tapis roulants, si l'on dénombre 73 installations fermées en 2022, on comptabilise en contre-partie 33 nouvelles installations prévues en 2023.

Pour ce qui concerne les accidents survenus sur les remontées mécaniques durant la saison 2022/2023, nous constatons à la fois une baisse du nombre de blessés graves (27 au lieu de 45 la saison précédente) et une baisse du nombre de blessés graves ramené au trafic (4,9 au lieu de 7,3 la saison précédente).

Pour ce qui est des valeurs statistiques présentées dans ce rapport, elles doivent être relativisées, car le faible nombre annuel de blessés graves ne permet pas de disposer de tendances statistiques totalement fiables.

L'ensemble des acteurs de la profession se mobilisent constamment pour rendre l'ensemble du parc des remontées mécaniques et des tapis roulants de stations de montagne le plus sûr possible. La remontée d'informations lors d'évènements graves permet un enrichissement du retour d'expérience collectif ainsi qu'une analyse par la profession.

# **ANNEXES**

## **Sommaire des annexes**

Annexe 1 – Liste des catégories d’installations et leurs abréviations

Annexe 2 – Méthode de calcul trafic déclaré, trafic estimé

Annexe 3 – Installations nouvelles de l’année 2023

**3.1** Alpes du Nord

**3.2** Alpes du Sud

**3.3** Pyrénées

**3.4** Jura / Vosges

Annexe 4 – Le parc des téléphériques

**4.1** Composition et évolution

**4.2** Répartition par massif

Annexe 5 – Le parc des téléskis

**5.1** Composition et évolution

**5.2** Répartition par massif

Annexe 6 – Le parc des autres installations

Annexe 7 – Évènements pris en compte dans l’analyse

ANNEXE 1 - Liste des catégories d'installations et leurs abréviations

	<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>CATÉGORIES D'INSTALLATIONS</b>
<b>TÉLÉPHERIQUES</b>	TBD	Téléphériques bicâbles à attaches débrayables
	TBP	Téléphériques bicâbles pulsés
	TBV	Téléphériques bicâbles à va et vient
	TBA	Autres types de téléphériques bicâbles
	DMD	Double monocâbles à attaches débrayables
	DMV	Double monocâbles à va et vient
	TCD	Télécabines à attaches débrayables
	TCP	Télécabines pulsées
	TSD	Télesièges à attaches débrayables
	TSF	Télesièges à attaches fixes
	TSCD	Téléphériques monocâbles avec sièges + cabines
	TMV	Téléphériques monocâbles à va et vient
	TPM	Autres types de téléphériques monocâbles
<b>TÉLÉSKIS</b>	RDP	Téléskis à perches débrayables
	RFP	Téléskis à perches fixes
	RAE	Téléskis à enrouleurs
	RCAB	Téléskis à câble bas
	RCOB	Téléskis à corde basse
	RAC	Téléskis de type "télécorde"
<b>AUTRES INSTALLATIONS</b>	ASC	Ascenseurs inclinés
	CFC	Chemins de fer à crémaillère
	FUN	Funiculaires
	EDS	Engins divers
<b>TAPIS ROULANTS</b>	TRSM	Tapis Roulants de Stations de Montagne

## ANNEXE 2 - Méthode de calcul trafic déclaré, trafic estimé

La méthode utilisée pour estimer l'ensemble du trafic est la même que celle utilisée pour les saisons précédentes.

Sur la base du trafic réel déclaré par les exploitants ayant répondu à l'enquête DSF, le STRMTG estime un trafic France entière.

Rappel de la méthode d'estimation :

La base de travail est constituée de l'ensemble des installations pour lesquelles un trafic a été déclaré. Ces installations sont triées par massif, suivant la répartition suivante :

- Alpes du Nord
- Alpes du Sud
- Pyrénées
- Massif Central
- Jura
- Vosges

et par catégories (hors tapis roulants)

La méthode consiste à estimer le trafic supporté par une catégorie d'installations dans un massif donné à partir du trafic déclaré dans ce massif pour la catégorie d'installations considérée. Cette estimation se fait par une simple règle de trois basée sur le moment de puissance (MTPU) pour toutes les catégories d'installations.

Le choix du moment de puissance se justifie par le fait qu'il est révélateur du caractère attractif de l'appareil, puisqu'il associe à la fois le débit et la dénivelée.

À titre d'exemple, on obtient le trafic estimé des téléskis à perches débrayables (RDP) dans le massif du Jura en multipliant le trafic déclaré sur RDP dans le massif du Jura par le coefficient C suivant :

$$C = \frac{\text{Somme des MTPU des RDP du massif du Jura}}{\text{Somme des MTPU des RDP du massif du Jura ayant eu un trafic déclaré}}$$

## ANNEXE 3 : INSTALLATIONS NOUVELLES PRÉVUES EN 2023

## 3.1 Alpes du nord

Dpt	Type d'installation	Capacité	Station	Nom installation	Constructeur	Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	Installation : neuve ou avec composants récupérés ?	Installations remplacées et/ou commentaires	Caractéristiques			Coût en M€ (HT)  (montant sous maîtrise d'œuvre)
										Longueur (m)	Dénivelée (m)	Débit (p/h)	
38	RAE	1	COL DE MARCIEU	EUILLES	GMM	DCSA	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LE GRÉSIVAUDAN	NEUVE	Remplacement d'un TK	370,00	65,5	600	0,5
38	TRSM	1	VAUJANY	PIOU-PIOU	FICAP	TIM	ESF VAUJANY	NEUVE	Remplacement d'un fil neige	20	1,5	1500	nc
73	TCD	10	VALMOREL	PLANCHAMP	POMA	SARRASOLA	DSV	NEUVE	Remplacement TSD 4 Altispace	1819	572	3560	19
73	TCD	10	LA PLAGNE	GLACIERS TR2	POMA	DCSA	SAP	NEUVE	Remplacement TCD de Bellocote ; TSF du Glacier ; TSF Traversée	1 032	203	2700	15,72
				GLACIERS TR2						2 009	542		
73	TSF	4	LA PLAGNE	CHALET DE BELLECOTE	INGELO	DCSA	SAP	NEUVE avec composants récupérés	Remplacement TSF Chalet de Bellocote. Une partie des composants est récupérée du TSF Traversée	833,71	287	2400	2,8
73	RAE	1	HAUTELUCE	RUELLE	POMA	DCSA	SECMH	NEUVE	Remplacement RAE de la Ruelle. Tracé légèrement différent	300	55	650	0,5
73	RAE	1	LES SAISIES	VERDETS	GMM	CNA	SPL DES SAISIES	NEUVE	Remplacement RDP Verdet	416	38	800	0,5
73	TRSM	1	LES ARCS	MIRANTIN	FICAP	CNA	ARC AVENTURES	NEUVE		29	3	800	nc
73	TRSM	1	TIGNES	LE LAC	FICAP	CNA	ÉVOLUTION 2	NEUVE		35	4	800	nc
73	TRSM	1	MÉRIBEL	ESF 4 RHODOS	SUNKID	DCSA	ESF MÉRIBEL	NEUVE		48	4,5	1575	0,2
73	TRSM	1	LES SAISIES	nc	FICAP	CNA	ESI	NEUVE		22	3	800	nc
73	TRSM	1	LA PLAGNE – AIME 2000	LUTIN	FICAP	CIME	ESF AIME 2000	NEUVE		20	2	2500	0,08
73	TRSM	1	PRALOGNAN	TAPIS 1	SUNKID	SARRASOLA	ESF PRALOGNAN	NEUVE		23	2	1500	0,05
73	TRSM	1	PRALOGNAN	TAPIS 2	SUNKID	SARRASOLA	ESF PRALOGNAN	NEUVE		28	2	1500	0,05
74	TSD	6	AVORIAZ	LAC INTRÊTS	LEITNER	SARRASOLA	SERMA	NEUVE	Remplacement TSD 4 Lac-Intrêts	1828	494	3000	9
74	TCD	10	CHAMONIX – MONTENVERS	MER DE GLACE	DOPPELMAYR	DCSA	COMPAGNIE DE LA MER DE GLACE	NEUVE	Remplacement TCP de la Mer de Glace sur un axe plus adapté à la desserte du glacier	583,33	203,35	1500	8,6
74	TSF	4	PASSY	BARMUS	GMM	MTC	COMMUNE DE PASSY PLAINE JOUX	NEUVE		1132	230,00	1800	3,9
74	RAC	1	FLAINE	BAMBI	4Experience	DCSA	ESF FLAINE	NEUVE		40	4	540	0,03
74	TRSM	1	LE PLENEY	NABOR	FICAP	CNA	SA PLENEY	NEUVE		140	20	7	nc
74	TRSM	1	PRAZ SUR ARLY	JARDIN D'ENFANTS	SUNKID	CNA	ESF PRAZ SUR ARLY	NEUVE		72	7		nc



## 3.2 Alpes du sud

Dpt	Type d'installation	Capacité	Station	Nom installation	Constructeur	Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	Installation : neuve ou avec composants récupérés ?	Installations remplacées et/ou commentaires	Caractéristiques			Coût en M€ (HT) (montant sous maîtrise d'œuvre)
										Longueur (m)	Dénivelée (m)	Débit (p/h)	
04	TRSM	1	ST JEAN MONCLAR	nc	nc	TIM	ESF MONCLAR	NEUVE avec récupération	Récupération tapis MEB	35	3	nc	nc
05	TCD	10	SERRE CHEVALIER	PONTILLAS	POMA / COMAG	DCSA	SCV DOMAINE SKIABLE	NEUVE		3605,74	864	2800	18
05	TCD	10	MONTGENEVRE	ROCHER DE L'AIGLE	DOPPELMAYR	CNA	RARM	NEUVE	Remplacement TSF DU ROCHER DE L'AIGLE	1715	424	2220	12
05	RAE	1	ABRIES	DE LA BRUNE	GMM	MTC	SYNDICAT MIXTE DU QUEYRAS	NEUVE		1085	332	500	2,06
05	TRSM	1	LES ORRES	EXERCICE	FICAP	CNA	ESF LES ORRES	NEUVE		37,00	6	800	nc

## 3.3 Pyrénées

Dpt	Type d'installation	Capacité	Station	Nom installation	Constructeur	Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	Installation : neuve ou avec composants récupérés ?	Installations remplacées et/ou commentaires	Caractéristiques			Coût en M€ (HT) (montant sous maîtrise d'œuvre)
										Longueur (m)	Dénivelée (m)	Débit (p/h)	
65	TSD	6	SAINT LARY SOULAN	FORET	MND	DCSA	ALTISERVICE	NEUVE		1558,31	603,70	2400	nc
65	TRSM	1	TOURMALET	GRAND TOURMALET	nc	TIM	GRAND TOURMALET	NEUVE	Remplacement RAC TOURMALET	35	2	nc	nc
65	RAC	1	CAUTERETS	JARDIN	POMA/GMM	TIM	ESF CAUTERETS	NEUVE avec récupération		65	5	nc	nc
66	TSCD	6	FORMIGUERES	CALMAZEILLE	MND	TIM	TRIO PYRÉNÉES	NEUVE	Remplacement TSF CALMAZEILLE	1440	347	2365	11
66	TCD	10	FONT ROMEU P2000	AIRELLES	LEITNER	TIM	ALTISERVICE	NEUVE	Remplacement TCD AIRELLES	1761	187	2000	11

## 3.4 Jura Vosges

Dpt	Type d'installation	Capacité	Station	Nom installation	Constructeur	Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	Installation : neuve ou avec composants récupérés ?	Installations remplacées et/ou commentaires	Caractéristiques			Coût en M€ (HT) (montant sous maîtrise d'œuvre)
										Longueur (m)	Dénivelée (m)	Débit (p/h)	
88	TSF	4	LA BRESSE	LA LANDE	CCM	CNA	LA BRESSE LABELLEMONTAGNE	NEUVE	Remplacement TSF DE LA LANDE	921	195	2400	4,3
68	TRSM	1	SCHNEPFENRIED	nc	SUNKID	MTC	SM VALLÉE DE MUNSTER	NEUVE		117	25		0,75

**ANNEXE 4 : LE PARC DES TÉLÉPHÉRIQUES**
**4.1 Composition et évolution**

Type d' installation	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		
	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Nb	Âge moyen	Âge du plus ancien
Télesiège fixe 2 places	117	34	109	35	100	36	95	37	83	38	77	39	69	40	66	40	64	43	61	43	58	44	62
Télesiège fixe 3 places	131	29	124	30	117	31	109	32	104	33	101	34	90	34	84	45	81	38	77	38	76	39	47
Télesiège fixe 4 places	353	15	353	16	349	16	348	17	348	17	349	18	341	20	339	19	334	23	329	23	320	24	40
Télesiège fixe 6 places	5	9	7	12	6	10	6	11	6	9	6	10	6	11	6	12	6	14	6	14	7	15	25
Télesiège débrayable 2 places	1	32	1	33	1	34	1	35	1	36	1	37	1	38	1	39	1	40	1	41	1	42	42
Télesiège débrayable 4 places	106	18	108	19	103	20	103	20	100	21	99	21	98	25	98	23	97	27	96	27	97	28	38
Télesiège débrayable 6 places	197	7	203	8	218	8	229	9	239	9	247	10	258	11	268	11	272	13	277	13	281	14	34
Télesiège débrayable 8 places	7	11	7	12	8	11	8	12	8	13	8	14	8	15	8	12	8	18	8	18	8	19	22
Télécabine débrayable 4 places	17	37	15	37	14	38	14	39	13	40	13	41	11	41	11	42	8	43	8	43	6	46	53
Télécabine débrayable 5 places	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	52	1	53	1	54	54
Télécabine débrayable 6 places	39	30	38	31	38	32	38	33	38	34	37	35	34	40	32	37	32	39	32	39	30	41	57
Télécabine débrayable 8-9 places	26	8	26	9	26	10	26	11	26	12	28	12	29	12	32	13	32	13	33	15	33	16	29
Télécabine débrayable 10-12 places	36	18	39	17	41	17	42	18	43	19	44	19	48	19	49	19	50	23	56	16	60	16	38
Télécabine débrayable 14-16 places	7	15	7	16	7	17	7	18	7	19	7	20	7	21	7	22	7	24	7	24	6	25	31
Télécabine monocâble pulsé	10	28	10	29	10	30	10	31	10	32	9	34	9	35	9	36	"	37	9	38	8	38	41
Téléphérique monocâble à va-et-vient	9	19	9	20	8	20	8	21	8	22	8	23	8	24	8	25	9	28	9	28	9	29	42
Téléphérique monocâble à sièges et cabines	11	6	14	5	16	5	15	7	16	7	16	8	18	8	19	9	20	12	21	10	24	10	19
Funitel et doubles monocâbles	10	21	10	22	10	23	10	24	10	25	10	26	10	27	10	28	10	30	10	30	10	31	38
Funitel va-et-vient	4	12	4	13	4	14	4	15	4	16	4	16	4	17	4	18	4	20	4	20	4	21	37
Téléphérique bicâble	45	40	44	40	43	41	45	40	57	45	57	46	57	47	55	46	55	45	54	47	54	47	92
Autres types de téléphériques monocâbles																	1	47	1	48	1	49	49
<b>Âge pondéré pour l'ensemble du parc des téléphériques</b>	<b>19 ans</b>		<b>20 ans</b>		<b>21 ans</b>		<b>21 ans</b>		<b>21 ans</b>		<b>22 ans</b>		<b>22 ans</b>		<b>22 ans</b>		<b>24,5 ans</b>		<b>24,14 ans</b>		<b>24,8 ans</b>		

## 4.2 Répartition par massif

Type d'installation	Alpes du Nord		Alpes du Sud		Pyrénées		Massif Central		Jura		Vosges		Autres	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Télesiège fixe 2 places	26	45	19	42	10	43	1	57	1	54	0	0	1	45
Télesiège fixe 3 places	44	40	14	38	9	36	1	38	7	39	1	45	0	0
Télesiège fixe 4 places	194	25	55	20	51	24	11	19	4	17	4	31	1	20
Télesiège fixe 6 places	4	14	1	18	2	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Télesiège débrayable 2 pl.	1	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Télesiège débrayable 4 pl.	71	29	12	27	8	23	3	24	1	24	2	37	0	0
Télesiège débrayable 6 pl.	212	14	39	12	23	16	1	8	3	12	3	12	0	0
Télesiège débrayable 8 pl.	7	19	1	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Télécabine débrayable 4 pl.	4	44	2	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Télécabine débrayable 5 pl.	0	0	1	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Télécabine débrayable 6 pl.	24	39	2	40	3	48	0	0	1	40	0	0	0	0
Télécabine débrayable 8-9 pl.	29	16	1	17	2	22	0	0	0	0	0	0	1	2
Télécabine débrayable 10-12 pl.	49	17	4	22	5	9	0	0	1	34	0	0	1	1
Télécabine débrayable 15-16 pl.	5	27	0	0	2	22	0	0	0	0	0	0	0	0
Télécabine monocâble pulsés	6	39	2	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Téléphérique monocâble à va-et-vient	6	25	2	36	0	0	0	0	0	0	0	0	1	37
Téléphériques monocâbles à sièges et cabines	13	8	9	14	0	0	0	0	2	10	0	0	0	0
Funitel et double monocâbles	8	33	1	38	0	0	1	14	0	0	0	0	0	0
Funitel va-et-vient	4	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Téléphérique bicâble	33	42	5	53	11	64	2	47	0	0	0	0	2	34
Autres types de téléphériques monocâbles	1	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>Âge pondéré pour l'ensemble du parc des téléphériques du massif</b>	<b>24 ans</b>	<b>25 ans</b>	<b>28 ans</b>	<b>25 ans</b>	<b>28 ans</b>	<b>28 ans</b>	<b>22 ans</b>
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

## ANNEXE 5 – LE PARC DES TÉLÉSKIS

### 5-1 Composition et évolution

Type d'installation	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Age du plus ancien
Téléskis à perche fixe	261	30	249	31	234	32	223	33	217	34	209	34	197	36	192	38	188	39	179	51	60
Téléskis à perche débrayable	1392	36	1352	37	1317	38	1272	39	1250	40	1226	40	1204	41	1177	43	1153	44	1129	47	77
Téléskis type "télécorde"	66	8	62	9	62	9	61	10	64	11	63	11	59	12	60	16	62	16	63	17	26
Téléskis à enrouleur	178	12	187	13	197	13	205	13	216	13	222	13	227	14	228	16	234	16	231	16	58
Téléskis à câble bas	71	19	58	19	56	19	52	21	51	21	49	21	45	22	45	24	48	25	45	24	50
Téléskis à corde bas	329	16	330	17	329	17	317	18	315	18	298	18	282	20	276	22	271	23	264	24	46
<b>Âge pondéré pour l'ensemble du parc des téléskis</b>	<b>29 ans</b>		<b>30 ans</b>		<b>31 ans</b>		<b>31 ans</b>		<b>32 ans</b>		<b>32 ans</b>		<b>33 ans</b>		<b>35 ans</b>		<b>36 ans</b>		<b>39 ans</b>		

### 5.2 Répartition par massif

Type d'installation	Alpes du Nord		Alpes du Sud		Pyrénées		Massif Central		Jura		Vosges		Corse		Autres	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Téléskis à perche fixe	88	40	44	42	21	39	5	36	5	35	13	40	2	33	1	-
Téléskis à perche débrayable	515	45	228	46	136	46	83	43	78	43	81	44	7	41	1	-
Téléskis type "télécorde"	34	18	8	17	10	17	2	21	4	19	4	12	1	18	0	0
Téléskis à enrouleur	167	17	25	14	17	21	9	14	5	11	6	14	1	7	1	17
Téléskis à câble bas	27	28	4	14	2	22	2	18	7	26	3	11	0	0	0	0
Téléskis à corde bas	155	24	42	25	20	24	3	21	30	23	13	22	1	12	0	0
<b>Âge pondéré pour l'ensemble du parc des téléskis du massif</b>	<b>35 ans</b>		<b>40 ans</b>		<b>39 ans</b>		<b>39 ans</b>		<b>38 ans</b>		<b>38 ans</b>		<b>33 ans</b>		<b>-</b>	

## ANNEXE 6 – LE PARC DES AUTRES INSTALLATIONS

Type d'installation	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen	Age du plus ancien
Funiculaire	19	47	19	48	20	47	24	45	24	46	24	47	24	48	24	59	24	59	25	58	134
Ascenseur incliné	6	25	6	26	4	30	3	31	3	32	3	33	3	34	3	35	3	36	3	37	46
Chemin de fer à crémaillère	5	69	5	70	5	71	5	72	5	73	5	74	5	75	5	76	5	78	5	79	119
Engins divers	3	53	2	68	2	69	2	70	1	23	1	24	1	25	1	26	0	0	0	0	0

## ANNEXE 7 - Évènements pris en compte dans l'analyse

Date accident	Catégorie accident	Catégorie	Nb blessés	Nature blessé	Cause	Conséquence	Localisation
21/01/23	B	TSD	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne
27/01/23	B	RDP	1	grave	Comportement usager – Imprudence	Collision avec pylône	Ligne
28/01/23	B	TSD	1	grave	Comportement usager – Imprudence	Chute usager	Embarquement
29/01/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Imprudence	Choc avec siège	Embarquement
30/01/23	B	RDP	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne
01/02/23	B	RDP	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne
01/02/23	B	TSD	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
08/02/23	B	RDP	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne
12/02/23	B	TSD	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Coincement avec le siège	Débarquement
12/02/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Choc avec siège	Débarquement
12/02/23	A	TSF	1	grave	Problème d'exploitation – Défaillance du personnel	Chute usager	Débarquement
13/02/23	B	TSD	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
14/02/23	B	RDP	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne
19/02/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
21/02/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
22/02/23	A	TSF	1	grave	Problème d'exploitation – Défaillance du personnel	Chute usager	Débarquement
25/02/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne
28/02/23	A	RDP	1	grave	Problème d'exploitation – Défaillance mécanique	Chute usager	Ligne
28/02/23	C	TSF	1	grave	Cause externe – Tiers	Choc avec siège	Débarquement
03/03/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Départ
04/03/23	B	TSD	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
06/03/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Imprudence	Chute usager	Débarquement
16/03/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
22/03/23	B	TSF	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Débarquement
25/03/23	B	RDP	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Embarquement
01/04/23	B	DMD	1	mort	Comportement usager – Imprudence	Chute usager	Ligne
17/04/23	B	TRSM	1	grave	Comportement usager – Maladresse	Chute usager	Ligne



# STRMTG

SERVICE TECHNIQUE DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DES TRANSPORTS GUIDÉS

Service Technique des Remontés Mécaniques et des Transports Guidés  
STRMTG

1461 rue de la piscine - Domaine Universitaire  
38400 Saint Martin d'Hères  
Tél : 33 (04) 76 63 78 78

[www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr](http://www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
CHARGÉ DES  
TRANSPORTS